



Secrétariat du Conseil
du Trésor

Comptes publics de l'Ontario

Rapport annuel et
états financiers
consolidés

2019–2020

**Treasury Board Secretariat
Office of the Minister**

99 Wellesley Street West
Room 4320, Whitney Block
Toronto, ON M7A 1W3
Tel.: 416-327-2333
Fax: 416-327-3790

**Ministry of Finance
Office of the Minister**

7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Telephone: 416-325-0400
Facsimile: 416-325-0374

**Secrétariat du Conseil du
Trésor
Bureau du ministre**

99, rue Wellesley Ouest
Édifice Whitney, bureau 4320
Toronto ON M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333
Télec. : 416 327-3790

**Ministère des Finances
Bureau du ministre**

7^e étage, Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-0400
Télécopieur : 416 325-0374



L'honorable Elizabeth Dowdeswell, OC, OOnt
Lieutenant-gouverneure de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto ON M7A 1A1

Plaise à votre Honneur :

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor
Toronto, septembre 2020

Original signé par

L'honorable Rod A. Phillips
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2020

Table des matières

Avant-propos	iii
Introduction	1
Énoncé de responsabilité	2
Points saillants	5
Points saillants des résultats financiers	5
Analyse des résultats de 2019-2020	7
Revenus	7
Charges	12
Analyse de l'état de la situation financière	23
Dépenses au titre de l'infrastructure.....	26
Passif.....	27
Risques et gestion des risques	29
Ratios financiers clés	33
Gestion financière	36
Activités non financières	38
Santé	38
Éducation.....	40
Éducation postsecondaire et formation	41
Services à l'enfance et services sociaux	42
Justice	44
État des immobilisations corporelles provinciales.....	45
Transparence et responsabilité	46
Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public	46
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe	46

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la vérificatrice	49
État consolidé des résultats	53
État consolidé de la situation financière	54
État consolidé de l'évolution de la dette nette	55
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé.....	55
État consolidé des flux de trésorerie	56
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	57
Annexes aux états financiers consolidés.....	99
Présentation des comptes publics.....	121
Glossaire.....	124
Sources de renseignements supplémentaires.....	131

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter les Comptes publics de 2019-2020 de la province de l'Ontario. Chaque année, le gouvernement publie les Comptes publics pour montrer clairement, honnêtement et sans ambages à la population de l'Ontario comment il gère les deniers publics.

Les Comptes publics de 2019-2020 révèlent que notre gouvernement a fait des investissements prudents dans les services essentiels de santé et de première ligne, tout en accroissant sa capacité financière de faire face aux défis futurs. Par exemple, nous avons investi dans le secteur de la santé 63,7 milliards de dollars, dont 300 millions de dollars de plus que ce que nous avons prévu dans le budget de 2019. Dans le secteur de l'éducation, nous avons investi 30,2 milliards de dollars, dont 400 millions de dollars de plus que ce que nous avons prévu dans le budget de 2019. Ces investissements historiques ont été déterminants dans notre lutte contre la COVID-19.

Les impacts financiers de la COVID-19 ont commencé à se faire sentir à la fin du quatrième trimestre de 2019-2020. Par conséquent, la majorité des investissements que le gouvernement a faits en lien avec la COVID-19 seront inscrits à l'exercice 2020-2021.

En 2018-2019, nous avons pris un certain nombre de mesures pour protéger les deniers publics, notamment en établissant le Comité de la vérification et de la responsabilisation. Ce comité poursuit son travail crucial en favorisant une gestion financière rigoureuse, en dirigeant les services d'audit interne vers les secteurs prioritaires et en implantant des mesures d'examen et de discipline dès les premiers stades du processus financier. Il consolide également le travail précieux de la vérificatrice générale de l'Ontario et s'emploie à veiller à ce que les recommandations qu'elle fait soient mises en œuvre.

Pour compléter ce travail important, le gouvernement a annoncé, en février 2020, la mise sur pied du Bureau du contrôleur général. Ce nouveau poste, équivalent à celui de sous-ministre, a pour mandat de prévoir les risques financiers et de donner des conseils proactifs aux ministères et aux organismes du secteur public dans le but de réduire ces risques. La création de ce poste est une première, non seulement en Ontario, mais aussi au Canada. Le tout premier contrôleur général entrera en fonction à l'automne 2020.

Nous nous sommes employés avec rigueur et précision tout au long de l'exercice 2019-2020 à améliorer l'efficacité et à optimiser les ressources en vue de moderniser les activités gouvernementales pour que le gouvernement soit à votre service. Ce dessein comprend un certain nombre d'initiatives qui, ensemble, contribueront à créer un gouvernement souple, piloté par les données et centré sur le client qui améliorera l'accès aux programmes et aux services gouvernementaux pour la population de l'Ontario, tout en respectant l'argent des contribuables. Ces initiatives comprennent ce qui suit :

- **Priorité au numérique** – pour qu’il soit plus facile pour la population de l’Ontario d’accéder au gouvernement et d’obtenir les services dont ils ont besoin, par exemple, en leur permettant de renouveler en ligne leur permis de conduire, leur vignette d’immatriculation ou leur carte Santé rapidement, facilement et sans erreur.
- **Groupe de travail pour l’examen des organismes** – qui a examiné plus de 190 organismes provinciaux pour s’assurer qu’ils continuent à être efficaces et efficaces pour la population de l’Ontario en améliorant l’expérience des clients, en innovant pour fournir les services et en éliminant les doubles emplois.
- **Centralisation de la chaîne d’approvisionnement** – pour mettre à profit le pouvoir d’achat du secteur public et créer un processus d’approvisionnement intégré afin de réduire les coûts et de faire en sorte qu’il soit plus facile de faire affaire avec le secteur public. On estime que cette initiative permettra au gouvernement d’économiser 1 milliard de dollars par année.
- **Consolidation des paiements de transfert** – rationaliser le financement des programmes et des services par le biais d’une plateforme numérique normalisée, le système Paiements de transfert Ontario, de manière à permettre aux ministères et aux bénéficiaires de paiements de transfert de passer moins de temps à accomplir des tâches administratives inefficaces et plus de temps à fournir des services à la population de l’Ontario.

Notre gouvernement est fier des résultats obtenus en 2019-2020. Cependant, nous savons qu’il reste également encore beaucoup de travail à faire pour que l’Ontario soit en bonne position pour relever les défis qui s’annoncent. Nous reconnaissons qu’un grand nombre d’Ontariennes et d’Ontariens éprouvent des difficultés, et c’est notre responsabilité de continuer à dépenser judicieusement l’argent des contribuables pour qu’ils puissent obtenir les services sur lesquels ils comptent lorsqu’ils en ont le plus besoin.

Original signé par

L’honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor

Introduction

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières. Les états financiers consolidés de l'Ontario présentent les résultats financiers pour l'exercice 2019-2020 par rapport au budget de 2019 rendu public en avril 2019 et la situation financière du gouvernement au 31 mars 2020. Comme par les années passées, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour de nombreux ratios financiers clés.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale joue un rôle essentiel en auditant les états financiers de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à infotbs@ontario.ca, ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

Original signé par

Kevin French
Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor et
secrétaire du Conseil du Trésor et
du Conseil de gestion du gouvernement

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Les états financiers consolidés sont audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes de certification généralement reconnues du Canada. La vérificatrice générale émet une opinion indépendante sur ces états financiers consolidés. Son rapport, qui se trouve aux pages 49 à 51, indique son opinion et ce sur quoi elle est fondée.

La direction dresse les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public. La direction est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Original signé par	Original signé par	Original signé par
<hr/> Kevin French Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement	<hr/> Greg Orencsak Sous-ministre, ministère des Finances	<hr/> Maureen Buckley, CPA, CA Sous-ministre adjointe et contrôleuse provinciale, Secrétariat du Conseil du Trésor
11 septembre 2020	11 septembre 2020	11 septembre 2020

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des états financiers consolidés et accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité de ces états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de présentation de l'information financière du gouvernement de l'Ontario.

Original signé par	Original signé par
<hr/> L'honorable Peter Bethlenfalvy Président du Conseil du Trésor	<hr/> L'honorable Rod A. Phillips Ministre des Finances
11 septembre 2020	11 septembre 2020

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Points saillants

Points saillants des résultats financiers 2019-2020
(en milliards de dollars)

Tableau 1

État consolidé des résultats
Pour l'exercice clos le 31 mars

	Budget 2019 ¹	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019 ²	Variation par rapport au(x)	
				Budget 2019	Chiffres réels 2018-2019
Total des revenus	154,2	156,1	153,7	1,9	2,4
Charges					
Programmes	150,1	152,3	148,7	2,2	3,6
Intérêt sur la dette	13,3	12,5	12,4	(0,8)	0,1
Total des charges	163,4	164,8	161,1	1,4	3,7
Réserve	1,0	–	–	(1,0)	–
Déficit annuel	(10,3)	(8,7)	(7,4)	1,6	(1,3)

État consolidé de la situation financière
Au 31 mars

Actif financier		94,1	87,2		6,9
Passif		447,4	425,7		21,7
Dette nette		(353,3)	(338,5)		(14,8)
Actif non financier		127,6	121,9		5,7
Déficit accumulé		(225,8)	(216,6)		(9,1)

¹ Les charges indiquées dans le budget de 2019 ont été reclassées. Voir la note 16 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Points saillants des résultats financiers

- La province a affiché un déficit de 8,7 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2020, ce qui est inférieur aux chiffres du budget de 2019, en raison des revenus plus élevés et du plus faible intérêt sur la dette. Cela a été en partie contrebalancé par une hausse des charges de programmes (voir le tableau 1 qui précède).
- Le total des revenus est de 156,1 milliards de dollars, soit 1,9 milliard de dollars ou 1,2 % de plus que ce qui était indiqué dans le budget de 2019, ce qui est principalement attribuable aux revenus fiscaux supérieurs (voir les détails aux pages 7 à 8).

- Les charges de programmes totalisent 152,3 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 2,2 milliards de dollars, ou 1,5 %, aux chiffres du budget de 2019. Les investissements dans des programmes des secteurs de la santé, de l'éducation, des services à l'enfance et des services sociaux, et de la justice et autres sont plus élevés, mais les charges de programmes dans l'éducation postsecondaire sont inférieures en raison de la demande plus faible liée à des programmes du gouvernement (voir les détails aux pages 12 à 16).
- La province a pris des mesures décisives le 17 mars 2020 en déclarant une situation d'urgence en vue de protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes et de toutes les familles et d'aider à enrayer la propagation du coronavirus (COVID-19).
- En 2019-2020, le gouvernement a investi 53 millions de dollars dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée, dans le but d'augmenter le financement de la santé publique, la surveillance et les tests en laboratoire et à domicile, tout en investissant dans les soins virtuels et Télésanté Ontario.
- La COVID-19 a eu une incidence sur les finances de la province en 2019-2020, comme en témoignent les investissements accrus dans les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée, et l'aide offerte dans le cadre du Programme de soutien aux familles. On s'attend à ce que la COVID-19 ait des répercussions financières encore plus importantes en 2020-2021. L'impact que le virus a sur l'économie est constamment réévalué en fonction de l'évolution de la pandémie.
- L'intérêt sur la dette est inférieur de 0,8 milliard de dollars aux chiffres du budget de 2019 en raison des taux d'intérêt plus faibles que prévu, mais supérieur de 0,1 milliard de dollars ou de 0,8 % aux chiffres de l'année précédente (voir les détails à la page 22).
- La valeur comptable nette des immobilisations de l'Ontario, telles que les immeubles et l'infrastructure pour le transport, a augmenté de 5,6 milliards de dollars durant l'année. L'Ontario a investi 11,8 milliards de dollars dans les actifs appartenant à la province grâce à de nouveaux investissements dans les immobilisations, faits surtout dans les secteurs du transport, de la santé et de l'éducation. La province a aussi effectué des investissements supplémentaires de 2,3 milliards de dollars dans des transferts à des partenaires non consolidés et pour d'autres dépenses liées à l'infrastructure (voir les détails aux pages 24 à 26).
- Le passif total s'est accru de 21,7 milliards de dollars et l'actif financier a augmenté de 6,9 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 14,8 milliards de dollars, ou 4,4 %, de la dette nette par rapport à l'année précédente (voir les détails aux pages 23 à 29). Le déficit accumulé a augmenté de 9,1 milliards de dollars, ou 4,2 %, par rapport à l'année précédente en raison surtout du déficit déclaré de 8,7 milliards de dollars et d'autres rajustements (voir les détails à la page 55).

Analyse des résultats de 2019-2020

Résultats réels de 2019-2020
(en milliards de dollars)

Tableau 2

	Budget 2019	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019	Variation par rapport au(x)	
				Budget 2019	Chiffres réels 2018-2019
Revenus					
Revenus fiscaux	106,1	108,3	105,5	2,2	2,8
Gouvernement du Canada	25,5	25,4	25,1	(0,1)	0,3
Revenus tirés des entreprises publiques	5,8	5,9	5,5	0,1	0,4
Autres revenus non fiscaux	16,8	16,5	17,6	(0,2)	(1,1)
Total des revenus	154,2	156,1	153,7	1,9	2,4

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus

Variations par rapport au budget de 2019

Au cours de l'année civile 2019, le PIB réel de l'Ontario a connu une croissance de 1,7 %, portée par des gains dans les dépenses de consommation et les exportations. Cette croissance était supérieure à celle de 1,4 % prévue par le ministère des Finances dans le budget de 2019. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario a diminué de 2,0 % au cours du premier trimestre de 2020, ce qui découle en grande partie des effets combinés du blocus ferroviaire national au début de l'année et de la pandémie de COVID-19 pendant les deux dernières semaines du trimestre.

Les revenus pour 2019-2020 se sont chiffrés à 156,1 milliards de dollars, ce qui est de 1,2 % supérieur aux projections du budget de 2019. Voir le graphique 1 pour la ventilation des revenus selon la source.

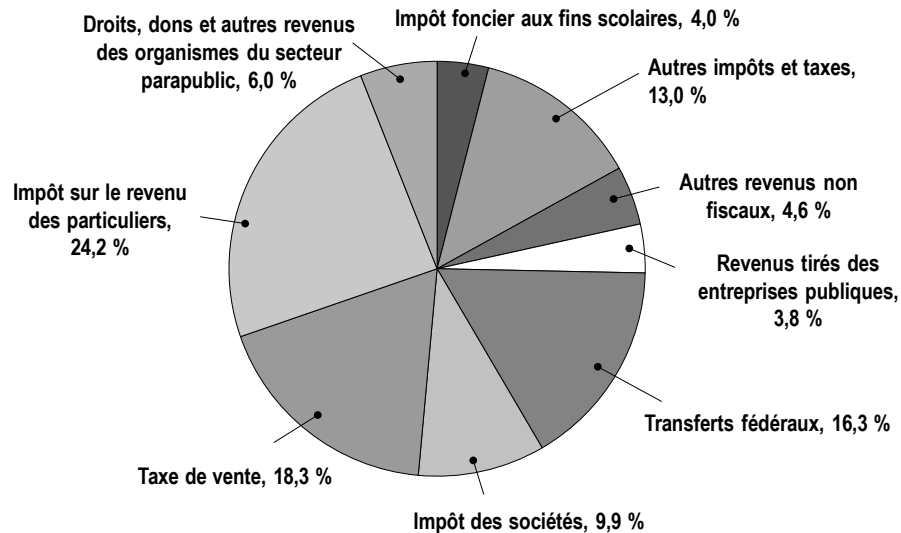
- Les revenus fiscaux ont été de 108,3 milliards de dollars, ou 2,1 % supérieurs aux projections du budget de 2019. Cela s'explique surtout par les revenus plus élevés tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), de la taxe de vente harmonisée (TVH), de l'impôt des sociétés (IS) et des droits de cession immobilière. L'IRP a généré 1,1 milliard de dollars de plus, en raison surtout des montants plus élevés provenant du traitement des déclarations de revenus de 2018, ainsi que de la hausse plus importante de l'emploi et de la rémunération des salariés en 2019. La TVH a généré 0,5 milliard de dollars de plus parce que la province a eu droit en 2018 à des montants plus élevés que ce qu'avait estimé le gouvernement fédéral. Les revenus tirés de l'IS ont été supérieurs de 0,2 milliard de dollars en raison des montants plus élevés provenant du traitement des déclarations de revenus de 2018 et d'années antérieures, ce qui a été en partie neutralisé par les bénéficiaires plus faibles que prévu des entreprises en 2019. Les revenus provenant des droits de cession immobilière se sont

chiffrés à 0,2 milliard de dollars de plus, en raison des reventes de logements plus élevées que prévu en 2019. La taxe sur le tabac a généré 0,1 milliard de dollars de moins, dû à la consommation réduite de cigarettes taxables.

- Les transferts du gouvernement du Canada ont été de 0,1 milliard de dollars inférieurs, en raison surtout des revenus constatés pour des projets d'infrastructure découlant des retards accusés par ces projets, ce qui a été en partie compensé par des transferts plus élevés à d'autres fins, telles qu'un soutien ponctuel lié à la pandémie de COVID 19 et le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été de 0,1 milliard de dollars supérieurs, en raison surtout des revenus nets plus élevés provenant d'Ontario Power Generation Inc. (OPG), d'Hydro One Ltd (HOL) et de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), ce qui est en partie neutralisé par les revenus nets plus faibles de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG).
- Dans l'ensemble, les autres revenus non fiscaux ont été de 0,2 milliard de dollars inférieurs à ce qui était prévu dans le budget, ce qui a en grande partie découlé des revenus moins élevés générés par les ventes et les locations.

Revenus de 2019-2020 par source (156,1 G\$)

Graphique 1



Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variations par rapport aux chiffres réels de 2018-2019 et d'années antérieures

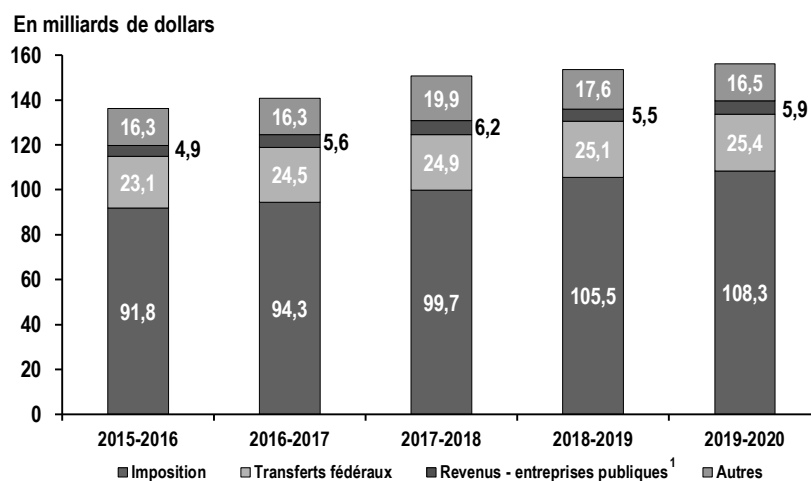
Le total des revenus pour 2019-2020 a augmenté de 2,4 milliards de dollars, ou 1,6 %, par rapport à ceux de l'année précédente.

- Les revenus fiscaux ont augmenté de 2,8 milliards de dollars, ou de 2,7 %, en raison surtout des 2,4 milliards de dollars de plus générés par l'IRP, des 0,8 milliard de dollars de plus au titre de la taxe de vente et des 0,3 milliard de dollars de plus tirés des droits de cession immobilière, ce qui est en partie neutralisé par une diminution de 1,2 milliard de dollars quant à l'IS. Les revenus tirés de l'IRP se sont accrus de 6,7 %, en raison surtout de la croissance de l'emploi et de la rémunération des salariés en 2019. L'augmentation au titre de la taxe de vente de 2,9 % a découlé de la hausse de la consommation nominale des ménages. La hausse de 11,1 % quant aux droits de cession immobilière est conforme à la forte croissance des reventes de logements. Les revenus tirés de l'IS sont inférieurs de 7,2 % à cause de la baisse des bénéficiaires des entreprises en 2019 et de l'incidence des mesures prises pour stimuler les investissements des entreprises et la croissance économique, consistant principalement à accorder une déduction pour amortissement accéléré aux entreprises.
- Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont été supérieurs de 0,3 milliard de dollars en 2019-2020, grâce aux transferts plus élevés dans le cadre des principaux programmes financés par le gouvernement fédéral, dont le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi qu'au soutien au titre des soins à domicile et de la santé mentale, au soutien fédéral ponctuel lié à la pandémie de COVID-19 et au Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. Cette hausse a été en partie neutralisée par le fait que les paiements de péréquation versés à la province ont pris fin, un montant de 1,0 milliard de dollars ayant été reçu en 2018-2019, et par les transferts moins élevés pour les revenus des programmes d'infrastructure constatés pour des projets d'infrastructure.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été de 0,4 milliard de dollars supérieurs en 2019-2020, hausse attribuable en grande partie aux revenus plus élevés provenant de HOL, de la LCBO et de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), exploitée sous le nom de Société ontarienne du cannabis (SOC). Cette augmentation est en partie neutralisée par des revenus inférieurs d'OPG et de l'OLG.
- Les autres revenus non fiscaux, y compris ceux provenant du secteur parapublic, ont été de 1,1 milliard de dollars inférieurs en 2019-2020, ce qui est attribuable en grande partie aux revenus provenant du produit tiré des quotas d'émissions de carbone qui ont pris fin suite à l'annulation du Programme de plafonnement et d'échange, et aux revenus ponctuels constatés en 2018-2019 quant aux recouvrements liés à des dépenses d'exercices antérieurs.

Tendances des revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de l'Ontario.

Revenus par source – comparaison sur 5 ans Graphique 2



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc. et Société ontarienne du cannabis).

Nota : Les revenus provinciaux tirés du revenu net d'Hydro One Limited sont proportionnels aux actions que possède la province.

Revenus fiscaux

Entre 2015-2016 et 2019-2020, les revenus fiscaux ont augmenté à un taux moyen annuel de 4,2 %, ce qui est conforme au taux moyen annuel de croissance du PIB nominal de 4,0 %.

Bien que la croissance économique et les augmentations des revenus fiscaux soient étroitement liées, plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien, notamment : la hausse de certaines autres sources de revenus, telles que l'impôt des sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, qui peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné, en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes; l'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière, qui est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB; les changements subis par les taxes sur l'essence et sur les carburants, basées sur le volume, qui suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus sont moins touchées par l'évolution des prix.

La tendance à la hausse des revenus fiscaux entre 2015-2016 et 2019-2020 est beaucoup attribuable à la croissance du PIB durant cette période.

Transferts du gouvernement fédéral

Entre 2015-2016 et 2019-2020, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 2,4 % en moyenne par année. Ces transferts englobent les principaux transferts fédéraux, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le programme de péréquation. Il y a également un certain nombre de transferts fédéraux à la province pour des programmes particuliers, tels que ceux ayant trait au logement social, à l'infrastructure et au marché du travail. Certains transferts sont continus, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Revenus tirés des entreprises publiques

Entre 2015-2016 et 2019-2020, les revenus tirés des entreprises publiques ont augmenté de 4,7 % en moyenne par année, ce qui correspond en général à la croissance économique. Cela découle principalement de la hausse du revenu net de l'OLG et de la LCBO, le revenu combiné de HOL¹, d'OPG et de la SOC ayant aussi contribué à la croissance.

Autres revenus non fiscaux

Les autres revenus non fiscaux ont augmenté de 0,4 % en moyenne par année entre 2015-2016 et 2019-2020. Ils proviennent d'un certain nombre de sources, dont les droits relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules, les ventes et locations de biens et de services, d'autres droits, licences et permis, les remboursements des dépenses provinciales engagées pour la prestation de certains services, les redevances pour l'utilisation de ressources de la Couronne et les revenus tirés du secteur de l'électricité, tels que les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

¹ Les revenus provinciaux tirés du revenu net d'Hydro One Limited sont proportionnels à la part de la participation de la province dans cette entreprise.

Charges

Résultats réels de 2019-2020
(en milliards de dollars)

Tableau 3

	Budget 2019 ²	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019	Variation par rapport au(x)	
				Budget 2019	Chiffres réels 2018-2019
Charges					
Secteur de la santé	63,4	63,7	61,9	0,3	1,8
Secteur de l'éducation ¹	29,8	30,2	28,7	0,4	1,5
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	16,6	17,1	16,9	0,5	0,2
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	11,4	11,3	12,0	(0,1)	(0,7)
Justice	4,3	4,7	4,4	0,4	0,3
Autres programmes ¹	24,6	25,3	24,8	0,7	0,5
Total des charges de programmes	150,1	152,3	148,7	2,2	3,6
Intérêt sur la dette	13,3	12,5	12,4	(0,8)	0,1
Total des charges	163,4	164,8	161,1	1,4	3,7
Réserve	1,0	–	–	(1,0)	–

¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes en fonction de la présentation du tableau 3.9 du budget de 2019. Dans les états financiers consolidés, il est pris en compte dans les charges liées au secteur de l'éducation. L'Annexe 4 des états financiers donne des précisions.

² Les charges indiquées dans le budget de 2019 ont été rajustées pour tenir compte de la modification des méthodes comptables. Voir la note 16 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

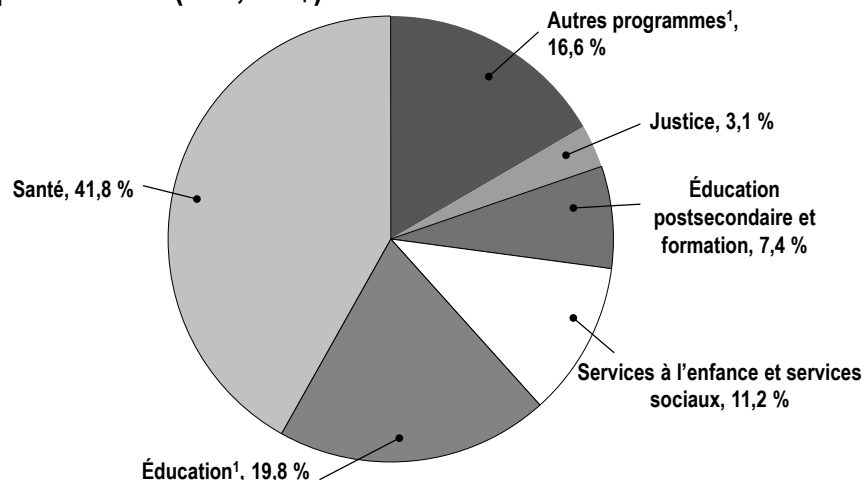
Variations par rapport au budget de 2019

Le total des charges en 2019-2020 était de 164,8 milliards de dollars, soit de 1,4 milliard de dollars de plus que dans le budget de 2019. Les charges de programmes ont été de 152,3 milliards de dollars, en hausse de 2,2 milliards de dollars par rapport au plan, qui les établissait à 150,1 milliards de dollars. Les dépenses consacrées aux programmes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des services à l'enfance et des services sociaux, de la justice et autres ont été plus élevées que prévu, mais cette hausse a été en partie contrebalancée par des dépenses inférieures pour l'éducation postsecondaire et la formation (voir le tableau 3). Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de 12,5 milliards de dollars, soit 0,8 milliard de dollars de moins que les 13,3 milliards de dollars du plan, en raison surtout des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Le graphique 3 illustre la ventilation des charges de programmes selon le secteur.

Charges de programmes de 2019-2020 par secteur (152,3 G\$)

Graphique 3



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes conformément à la présentation du tableau 3.9 du budget de 2019.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des charges de programmes a été de 2,2 milliards de dollars supérieur aux chiffres du budget de 2019, pour s'élever à 152,3 milliards de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à ce qui suit :

- Les charges du secteur de la santé ont été de 0,3 milliard de dollars supérieures au plan, ce qui est dû en grande partie à l'intervention dès le début de la pandémie de COVID-19, aux pressions exercées sur l'Assurance-santé de l'Ontario découlant de l'utilisation, aux mesures visant à soutenir des hôpitaux de petite et moyenne taille et à faire face aux principaux risques dans certains grands hôpitaux communautaires, universitaires et autres, et à l'aide accordée aux résidents de foyers de soins de longue durée en éliminant la quote-part par ordonnance.
- Les charges du secteur de l'éducation ont été de 0,4 milliard de dollars plus élevées que prévu, à cause principalement des coûts liés aux initiatives de soutien aux parents et aux familles, ce qui a été en partie contrebalancé par les dépenses moins élevées que prévu des conseils scolaires. Le 25 mars, on a annoncé le nouveau Programme de soutien aux familles, prévoyant une aide financière pour les parents pendant la période de fermeture des écoles et des garderies de l'Ontario en raison de la pandémie de COVID-19. Ainsi, un paiement unique de 200 \$ a été versé pour chaque enfant de 0 à 12 ans. Ce montant était de 250 \$ pour les enfants et les jeunes de 0 à 21 ans ayant des besoins particuliers.

- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été de 0,5 milliard de dollars supérieures à ce qui était planifié, en raison surtout des soutiens accordés pour les bénéficiaires de l'aide sociale, les enfants autistes, les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, le bien-être de l'enfance et d'autres programmes visant à aider les populations vulnérables pendant la période de transformation.
- Les charges du secteur de la justice ont été de 0,4 milliard de dollars supérieures à ce qui était planifié, à cause principalement des coûts liés à la rémunération des membres de la Police provinciale de l'Ontario, des agents des services correctionnels, ainsi que des avocats et des officiers de justice du gouvernement provincial découlant des conventions signées récemment, des coûts plus élevés que prévu des services à l'intention du personnel de première ligne ayant un trouble de stress post-traumatique et de l'obligation de soutenir les paiements liés aux opérations de la Police provinciale de l'Ontario et à la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne*.
- Les charges des autres programmes ont été de 0,7 milliard de dollars supérieures à ce qui était prévu, en raison surtout de ce qui suit :
 - Des demandes de règlement beaucoup plus importantes dans le cadre de l'assurance-production découlant des mauvaises conditions météorologiques du printemps 2019 et des prix plus élevés que prévu pour deux récoltes principales;
 - Des demandes relatives au crédit d'impôt pour les médias culturels plus importantes que prévu;
 - Les coûts plus élevés que prévu des programmes d'atténuation des tarifs d'électricité en raison surtout du coût de l'électricité produite supérieur à ce qui était prévu et du programme de remise de l'Ontario pour l'électricité, qui a remplacé le refinancement du rajustement global et la remise de l'Ontario de 8 % pour les consommateurs d'électricité le 1^{er} novembre 2019;
 - Les coûts associés à l'annulation du projet de train léger sur rail de Hamilton et aux investissements pour la deuxième étape du projet de train léger d'Ottawa.

L'augmentation constatée en 2019-2020 a été en partie contrebalancée par ce qui suit :

- Des retards de construction par les municipalités et d'autres parties prenantes dans le cadre de programmes tels que le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire, des retards accusés pour les approbations de projets dans le cadre de programmes fédéraux et provinciaux, dont le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, et des retards d'approvisionnement pour des projets municipaux dans le cadre du Plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire de l'Ontario;

- La révision des échéanciers de projets de transport en commun municipaux dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun fédéral et du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Les charges de programmes plus élevées ont été en partie contrebalancées par ce qui suit :

- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont été de 0,1 milliard de dollars moins élevées, surtout à cause de ce qui suit :
 - Diminution au titre des programmes d'aide financière aux étudiantes et étudiants parce que le nombre de bénéficiaires de la Subvention ontarienne d'études et la valeur moyenne de cette subvention accordée ont été inférieurs à ce qui était prévu pour l'année scolaire 2019-2020. De plus, la demande a été plus faible que prévu pour ce qui est du Programme d'aide au remboursement (PAR), de la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente et de la Subvention ontarienne pour les frais de transport des Autochtones;
 - Augmentation au titre des recouvrements auprès des étudiants étrangers, en raison de l'accroissement du nombre d'inscriptions de ces étudiants;
 - Diminution au titre d'Emploi Ontario parce que la demande de participation à des programmes d'emploi et de formation axés sur la demande (tels que Deuxième carrière) a été plus faible que prévu et qu'il a été décidé de ne pas mettre en œuvre la Subvention progressive aux employeurs pour l'apprentissage (SPEA).

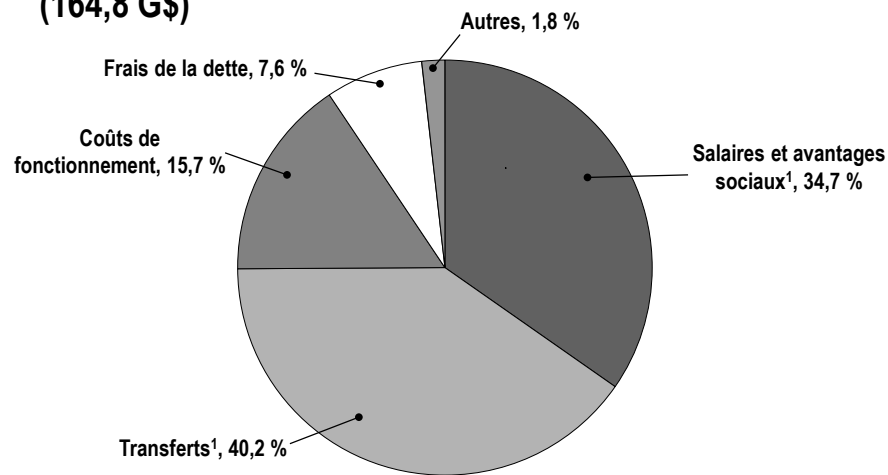
Remarque : Les économies ont été en partie neutralisées par des prévisions accrues au titre des crédits d'impôt et du financement additionnel pour les collèges, les universités et les instituts autochtones publics en vue d'aider chaque établissement à répondre à ses besoins les plus pressants découlant de la COVID-19, tels que le nettoyage accru, l'achat de fournitures médicales et le soutien en santé mentale.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux comprennent les coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, ainsi qu'à la fonction publique de l'Ontario.

La part des transferts du graphique 4 représente les paiements versés à divers fournisseurs de services pour soutenir la prestation des services publics. Ces parties externes englobent les fournisseurs de services de garde d'enfants, les organismes de services sociaux, les municipalités, les universités et les professionnels de la santé, y compris les médecins. Une partie importante de ces dépenses consacrées à ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux. Les transferts n'englobent pas ceux qui sont effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges, qui sont inclus dans les autres types de charges telles qu'elles sont présentées par les organismes.

Dépenses par type de charges en 2019-2020 (164,8 G\$)

Graphique 4



¹ Les coûts liés à la rémunération pour les entités non consolidées (p. ex., municipalités, universités) et les paiements aux médecins pour des services médicaux sont inclus dans Transferts.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variations par rapport aux chiffres réels de 2018-2019 et d'années antérieures

Le total des charges de programmes pour 2019-2020 a augmenté de 3,6 milliards de dollars, passant de 148,7 milliards de dollars pour l'exercice précédent à 152,3 milliards de dollars.

- Les charges du secteur de la santé ont augmenté de 1,8 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment d'un recours accru à l'Assurance-santé de l'Ontario, d'investissements plus élevés pour aider les hôpitaux de l'Ontario à faire face aux pressions sur le plan de leur fonctionnement, d'investissements communautaires supplémentaires pour s'attaquer au problème de la médecine de couloir, d'un financement additionnel pour des actes médicaux fondés sur la qualité pour les cancers et les maladies chroniques du rein, ainsi que pour de nouveaux médicaments pour lutter contre le cancer dans le cadre du Programme de financement des nouveaux médicaments (PFNM), des investissements supplémentaires pour des programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances, et des investissements accrus dans le secteur des soins de longue durée, dont des fonds visant à prévenir et à enrayer la propagation de la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée.
- Les charges du secteur de l'éducation ont été de 1,5 milliard de dollars supérieures à celles de l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable aux dépenses accrues dans les secteurs des conseils scolaires et de la garde d'enfants, ainsi qu'à des initiatives ponctuelles dans le secteur de l'éducation.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont augmenté de 0,2 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout du nombre accru de dossiers dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), des soutiens pour les enfants autistes et d'un plus grand recours aux services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont affiché une baisse de 0,7 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, qui a résulté principalement de la demande plus faible que prévu dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et de la Subvention ontarienne d'études moyenne accordée inférieure à ce qui était prévu en raison des modifications apportées au RAFEO ainsi que de la réduction de 10 % du cadre d'établissement des frais de scolarité. Les diminutions par rapport à l'exercice précédent englobaient une somme de 0,2 milliard de dollars découlant de dépenses en immobilisations moins élevées par suite de l'élimination graduelle du Fonds d'investissement stratégique et des programmes d'accroissement des effectifs médicaux et des 2^e et 3^e cycles.

- Les charges du secteur de la justice se sont accrues de 0,3 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement à cause des coûts liés à la rémunération des membres de la Police provinciale de l'Ontario, des agents des services correctionnels, ainsi que des avocats et des officiers de justice du gouvernement provincial découlant des récentes conventions signées, ainsi que de l'obligation de soutenir les paiements liés aux opérations de la Police provinciale de l'Ontario et à la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne*.
- Les charges d'autres programmes ont augmenté de 0,5 milliard de dollars, ce qui est principalement attribuable à ce qui suit :
 - Les coûts plus élevés des programmes d'atténuation des tarifs d'électricité, découlant en grande partie des coûts supérieurs à ce qui était prévu quant au refinancement du rajustement global, à la remise de l'Ontario de 8 % pour les consommateurs d'électricité, ainsi qu'au nouveau programme de remise de l'Ontario pour l'électricité, qui a remplacé le refinancement du rajustement global et la remise de l'Ontario de 8 % pour les consommateurs d'électricité le 1^{er} novembre 2019;
 - Des investissements dans des projets d'immobilisations, tels que la deuxième étape du projet de train léger sur rail d'Ottawa, des charges d'amortissement plus élevées associées à un plus grand nombre de biens en service et des coûts liés à l'annulation du projet de train léger sur rail de Hamilton.

Cette augmentation a été en partie contrebalancée par ce qui suit :

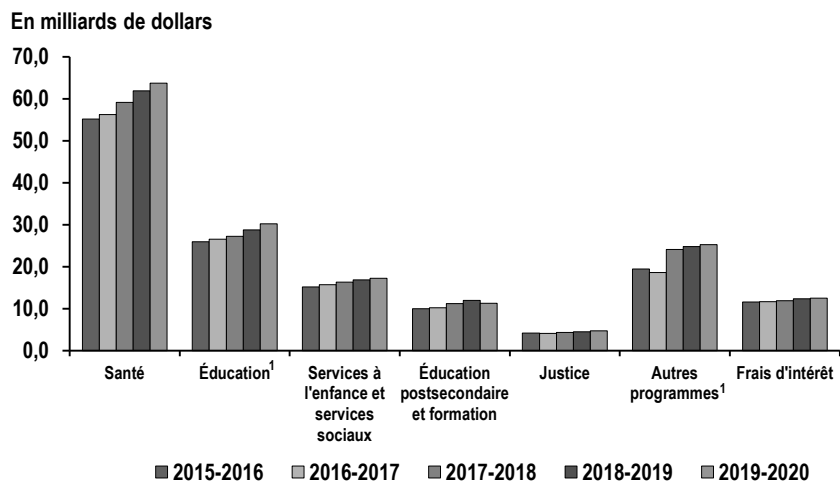
- Le fait que divers programmes de soutien des entreprises ont pris fin ou ont été réduits;
- Des charges plus élevées en 2018-2019 à cause d'un passif éventuel pouvant découler du règlement de revendications territoriales et liées à un territoire autochtone et d'un investissement ponctuel dans le Fonds d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure en vue d'indexer rétroactivement les paiements en fonction du taux d'inflation pour chaque bénéficiaire conformément aux obligations qui incombent à l'Ontario en vertu de la *Loi de 1986 sur la convention de règlement relative à la contamination par le mercure du réseau hydrographique English-Wabigoon*;
- Un investissement de 200 millions de dollars effectué en 2018-2019 pour appuyer les efforts de modernisation des petites municipalités et de celles qui sont en milieu rural, des charges hors caisse comptabilisées en 2018-2019 quant à l'utilisation de terrains provinciaux en vue de répondre au besoin de logements abordables, et l'élimination progressive du Programme d'investissement dans le logement abordable en 2019-2020;

- Des retards de construction par les municipalités et d'autres parties prenantes dans le cadre de programmes tels que le FOIC, des retards accusés pour les approbations de projets dans le cadre de programmes fédéraux et provinciaux, dont le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, et des retards d'approvisionnement pour des projets municipaux dans le cadre du Plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire de l'Ontario;
- La révision des échéanciers dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun fédéral;
- L'annulation du Programme d'encouragement pour les véhicules électriques et à hydrogène en 2018-2019.

Tendance des charges

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes.

Charges par secteur – comparaison sur 5 ans Graphique 5



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes, conformément à la présentation du tableau 3.9 du budget de 2019.

Nota : Les chiffres réels pour 2015-2016 à 2018-2019 ont été retraités en raison d'une modification de la présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Les chiffres réels pour 2015-2016 à 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints.

- Les charges du secteur de la santé ont augmenté pour passer de 55,2 milliards de dollars en 2015-2016 à 63,7 milliards de dollars en 2019-2020, soit une hausse de 3,7 % en moyenne par année. Les charges plus élevées s'expliquent en grande partie par la demande accrue de services de santé fournis dans le cadre du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, qui représente 2,4 milliards de dollars de plus, par l'accroissement du recours aux programmes publics de médicaments de l'Ontario et des charges connexes, qui représente des charges accrues de 862,3 millions de dollars et par des charges supplémentaires de 443,0 millions de

dollars pour les services d'oncologie et de traitement des maladies chroniques du rein, et par une somme de 2,0 milliards de dollars octroyée au secteur des hôpitaux. Il y a aussi des dépenses additionnelles de 432,1 millions de dollars pour divers programmes du secteur des foyers de soins de longue durée, notamment une hausse de 2 % pour répondre aux besoins des résidents en matière de soins, pour le Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement, pour la subvention relative au financement des coûts de construction, pour la prestation de soins spéciaux, ainsi que pour répondre aux demandes des foyers de soins de longue durée, surtout pour les soins directs et les soutiens spécialisés pour les résidents ayant des besoins complexes.

- Les charges du secteur de l'éducation se sont accrues, passant de 25,9 milliards de dollars en 2015-2016 à 30,2 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui équivaut à une hausse moyenne de 3,9 % par année. Cette hausse est surtout attribuable à :
 - des améliorations négociées pour les travailleurs des conseils scolaires, telles que des hausses salariales, des investissements dans la dotation en personnel et les priorités locales, ainsi que dans la croissance de l'effectif;
 - des investissements dans le secteur des services de garde d'enfants, dont 487,5 millions de dollars en 2019-2020 pour le crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants.
- Les charges du secteur des services sociaux et des services à l'enfance ont affiché une hausse, passant de 15,2 milliards de dollars en 2015-2016 à 17,1 milliards de dollars en 2019-2020, soit de 3,1 % en moyenne par année. Cette hausse est principalement attribuable à l'accroissement du nombre de dossiers dans le cadre du POSPH, aux investissements dans le Programme ontarien des services en matière d'autisme et à la demande croissante de services, de plus en plus complexes, pour des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont augmenté, pour passer de 10,0 milliards de dollars en 2015-2016 à 11,3 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente 3,0 % en moyenne par année. L'augmentation est surtout attribuable à la croissance des programmes d'aide financière aux étudiants et aux étudiantes et au financement permanent accordé aux établissements d'enseignement postsecondaire.
- Les charges du secteur de la justice se sont accrues, passant de 4,2 milliards de dollars en 2015-2016 à 4,7 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui équivaut à une hausse moyenne de 3,0 % par année. Cette augmentation découle principalement des investissements dans le système correctionnel en vue de fournir aux policiers, aux procureurs et aux partenaires du secteur de la justice de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour la protection de la population de l'Ontario contre la violence liée à la drogue ainsi qu'aux armes à feu et aux bandes criminalisées, et d'appuyer les activités de réglementation et de conformité pour les magasins privés de vente au détail de cannabis. Elle est aussi attribuable à la rémunération des

membres de la Police provinciale de l'Ontario, des agents des services correctionnels et des avocats provinciaux, et à l'obligation imposée par la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne*. Ces investissements ont permis d'améliorer les conditions de détention dans les établissements correctionnels, de fournir des ressources numériques, d'enquête et d'analyse supplémentaires pour la lutte contre les bandes de trafiquants de drogue et les criminels, et d'appuyer l'élaboration d'un système de vente au détail privée de cannabis qui vise à lutter contre le marché illégal et à protéger les enfants.

- Les charges des autres programmes ont augmenté pour passer de 19,4 milliards de dollars en 2015-2016 à 25,3 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui représente une hausse de 6,8 % en moyenne par année. Cette hausse est en grande partie attribuable à ce qui suit :
 - Les coûts plus élevés découlant principalement des modifications apportées aux programmes d'atténuation des tarifs d'électricité, y compris la mise en œuvre de la remise de l'Ontario de 8 % pour les consommateurs d'électricité en 2016-2017 et la somme approximative de 2,8 milliards de dollars accordée aux fins de l'établissement du refinancement du rajustement global, ainsi que l'accroissement de l'atténuation pour les clients admissibles des régions rurales et éloignées, les clients à faible revenu et les clients des Premières Nations vivant à l'intérieur des réserves en 2017-2018. La série d'initiatives d'atténuation des tarifs prises en 2016-2017 et en 2017-2018 a procuré une aide immédiate à tous les consommateurs résidentiels d'électricité et aux petites entreprises en Ontario. Le refinancement du rajustement global et la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité ont été remplacés depuis par le nouveau programme de remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE), qui a permis d'accroître la transparence des factures d'électricité de l'Ontario en indiquant le véritable coût de l'électricité et la ROE pour les clients résidentiels, les exploitations agricoles et les petites entreprises, tout en conservant les initiatives d'atténuation des tarifs.
 - Des investissements en 2018-2019 et en 2019-2020 pour appuyer les efforts de modernisation des petites municipalités et de celles qui sont situées en milieu rural.
 - Des investissements dans le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto et des programmes d'accès au gaz naturel.
 - Une hausse des investissements dans les transports en commun et les routes provinciales, dont le financement d'immobilisations pour des projets de transport en commun municipaux, les charges d'amortissement des biens provinciaux en service et les frais d'exploitation de Metrolinx pour l'augmentation des services de transport en commun.

Intérêt sur la dette

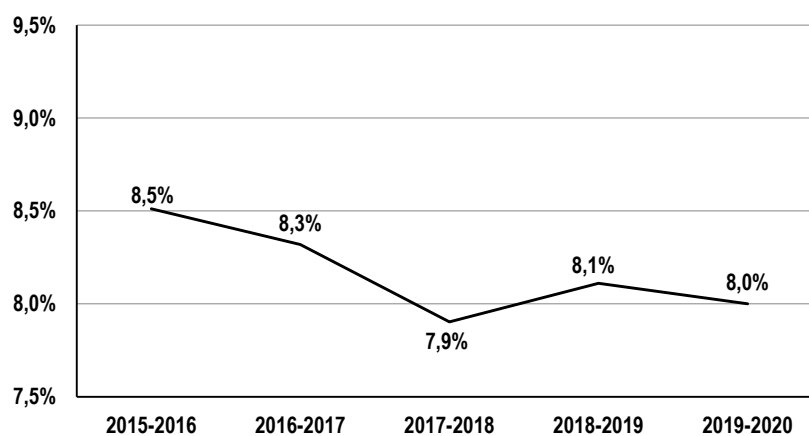
Les charges au titre de l'intérêt sur la dette étaient de plus de 0,8 milliard de dollars inférieures au plan en 2019-2020, en raison surtout de taux d'intérêt plus faibles que prévu.

Les charges liées à l'intérêt ont augmenté pour passer de 12,4 milliards de dollars en 2018-2019 à 12,5 milliards de dollars en 2019-2020, ce qui est attribuable à l'accroissement de la dette en vue de financer le déficit et les investissements dans les immobilisations (voir le tableau 3).

Le graphique 6 illustre que le ratio de l'intérêt sur la dette par rapport au total des revenus a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 8,5 % en 2015-2016 au niveau actuel de 8,0 %. Le ratio est passé de 8,1 % en 2018-2019 à 8,0 % en 2019-2020 parce que le taux d'augmentation du total des revenus de l'Ontario a été supérieur à celui du total des charges liées à la dette de la province.

Intérêt sur la dette par rapport au total des revenus – tendance sur 5 ans

Graphique 6



Nota : Les chiffres réels pour 2015-2016 ont été retraités en raison d'une modification de la présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Analyse de l'état de la situation financière

Actif financier

Actif financier					Tableau 4
(en milliards de dollars)					
	Chiffres réels 2019-2020	% du total	Chiffres réels 2018-2019	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23,1	24,5 %	13,4	15,4 %	9,7
Placements	26,1	27,7 %	26,3	30,2 %	(0,2)
Débiteurs	9,8	10,4 %	12,2	14,0 %	(2,4)
Prêts en cours	12,1	12,9 %	11,9	13,6 %	0,2
Autres actifs	1,2	1,3 %	1,2	1,4 %	(0,0)
Participations dans des entreprises publiques	21,8	23,2 %	22,2	25,4 %	(0,4)
Total des actifs financiers	94,1	100,0 %	87,2	100,0 %	6,9

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements dont dispose la province pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; d'autres éléments d'actif, y compris les participations dans des entreprises publiques.

L'actif financier de la province a augmenté de 6,9 milliards de dollars en 2019-2020 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à ce qui suit (voir le tableau 4) :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont été de 9,7 milliards de dollars plus élevés en raison surtout des activités financières, de fonctionnement, d'investissement et d'investissement en immobilisations, y compris un emprunt anticipé de 7,6 milliards de dollars.
- Les prêts en cours ont été de 0,2 milliard de dollars supérieurs, principalement à cause de l'augmentation des prêts accordés par des organismes gouvernementaux aux secteurs industriel et commercial, ainsi qu'aux municipalités.

Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par ce qui suit :

- Des placements de 0,2 milliard de dollars inférieurs à ceux de l'exercice précédent, ce qui est particulièrement attribuable à une hausse des placements à court terme de la province découlant des emprunts anticipés de 7,6 milliards de dollars, hausse en partie compensée par la diminution des placements par le secteur parapublic et d'autres organismes gouvernementaux;

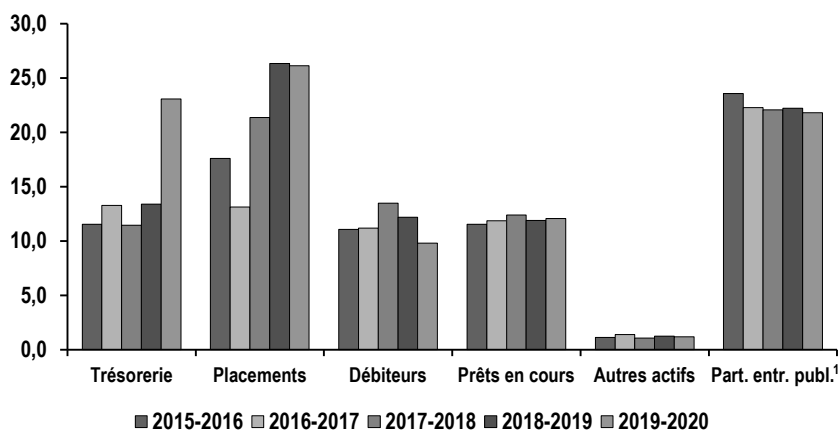
- Les débiteurs inférieurs de 2,4 milliards de dollars d'une année sur l'autre, en raison principalement d'une diminution des débiteurs liés à l'impôt des sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente, ainsi que d'autres débiteurs, y compris les paiements du gouvernement du Canada pour des programmes et des projets.

Le graphique 7 indique les tendances récentes de l'actif financier de la province.

Actif financier – comparaison sur 5 ans

En milliards de dollars

Graphique 7



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc. et Société ontarienne du cannabis).

Nota : Les chiffres réels pour 2015-2016 à 2016-2017 tiennent compte d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints. Les chiffres réels pour 2015-2016 et 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des comptes des marchés. Les chiffres réels pour 2015-2016 à 2017-2018 tiennent compte d'une modification de la présentation des placements.

Le total des participations dans des entreprises publiques a diminué entre 2015-2016 et 2019-2020, ce qui est surtout attribuable au dessaisissement par la province d'une partie de sa participation dans HOL entre 2015-2016 et 2017-2018 et à la vente d'Hydro One Brampton Networks Inc. en 2016-2017.

Le niveau des autres actifs financiers, y compris la trésorerie, les débiteurs et les placements, tend à être plus variable, puisque ces actifs sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante.

Immobilisations corporelles

Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actifs non financiers, qui est presque entièrement constitué d'immobilisations corporelles.

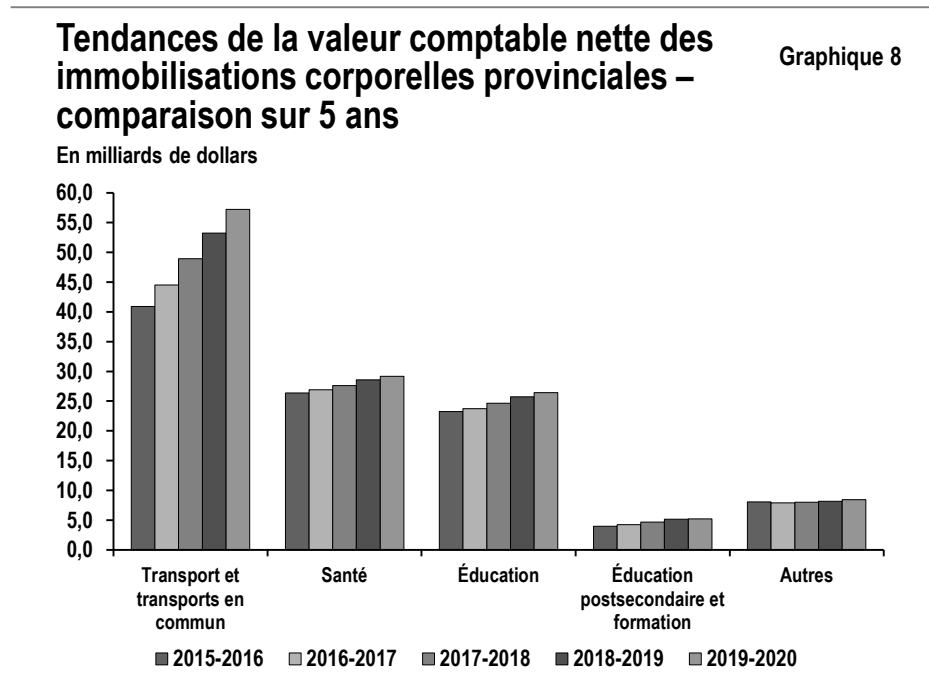
Les immobilisations corporelles appartenant à la province et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de l'Ontario. Ces actifs englobent ceux qu'il possède directement, tels que les routes provinciales, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges et des

organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état de la situation financière de la province en tant que « participations dans des entreprises publiques » sous « Actif financier ».

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 126,5 milliards de dollars en 2019-2020, soit une augmentation de 5,6 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les immeubles, notamment les hôpitaux, les écoles et ceux des collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 60,4 milliards de dollars au total. Le total comporte aussi des actifs en construction, dont certains sont construits selon le modèle des partenariats publics-privés, en vertu duquel le secteur privé finance les actifs durant la construction. Le bilan inclut les biens en construction. On traite de l'incidence que le modèle des partenariats publics-privés a sur le passif du bilan dans la section sur l'autre financement à long terme.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 5,4 % par année au cours de la période allant de 2015-2016 à 2019-2020. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la construction et à la rénovation d'immeubles ainsi qu'à l'infrastructure de transport, comprenant les routes provinciales, les ponts et le réseau de transport en commun appartenant à Metrolinx, un organisme de la province.

Voir le graphique 8 pour les récentes tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales par secteur.



Dépenses au titre de l'infrastructure

Les dépenses au titre de l'infrastructure de la province en 2019-2020 ont été de 14,1 milliards de dollars (voir le tableau 5). Cela comprend 11,8 milliards de dollars investis dans des actifs appartenant à la province et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles, et 2,3 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure. Le total a été inférieur aux 16,6 milliards de dollars établis dans le budget de 2019, à cause surtout des échéanciers modifiés et des activités de construction plus faibles que prévu dans le secteur du transport et des transports en commun, tels que des projets de transport en commun de Metrolinx et des programmes d'infrastructure fédéraux.

Dépenses au titre de l'infrastructure, 2019-2020 (en milliards de dollars)			Tableau 5
Secteur	Investissement dans les immobilisations ¹	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ²	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transport et transports en commun	6,2	1,0	7,1
Santé	2,4	0,2	2,6
Éducation	2,1	0,0	2,1
Éducation postsecondaire et formation	0,4	0,1	0,5
Autres secteurs ³	0,8	1,0	1,8
Totaux⁴	11,8	2,3	14,1

¹ Englobent des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

² Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.

³ Comprennent l'administration du gouvernement, les ressources naturelles, les services sociaux et les secteurs de la culture et du tourisme.

⁴ Comprennent les investissements de tierces parties dans les entités consolidées comme les hôpitaux, les collèges et les écoles.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Passif

Le passif de la province est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des créiteurs, des fonds reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas encore été dépensés et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs (voir le tableau 6).

Passif (en milliards de dollars)	Chiffres réels 2019-2020		Chiffres réels 2018-2019		Variation Augmentation (Diminution)
		% du total		% du total	
Créditeurs et charges à payer	28,6	6,4 %	24,3	5,7 %	4,3
Dette	372,8	83,3 %	354,3	83,2 %	18,5
Autre financement à long terme	15,0	3,4 %	15,4	3,6 %	(0,4)
Revenus et apports en capital reportés	13,2	3,0 %	12,9	3,0 %	0,3
Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	12,1	2,7 %	11,6	2,7 %	0,5
Autres passifs	5,7	1,3 %	7,3	1,7 %	(1,6)
Total du passif	447,4	100,0 %	425,7	100,0 %	21,7

Nota : En 2019-2020, la Fair Hydro Trust est devenue un organisme public sous le contrôle de la province. La dette active de la Fair Hydro Trust fait partie de la dette totale de la province. En 2018-2019, la dette active faisait partie des autres passifs. Voir la note 7 des états financiers consolidés.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dette

La dette et les autres genres de financement à long terme constituent la plus grande partie du passif. Entre 2018-2019 et 2019-2020, la dette a augmenté de 18,5 milliards de dollars pour atteindre 372,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice en vue principalement de financer le déficit de fonctionnement et les investissements dans l'infrastructure.

Le tableau 7 résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2019-2020.

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2019-2020 (en milliards de dollars)	Tableau 7
Déficit de fonctionnement et autres opérations ¹	(4,9)
Investissement dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges ²	11,1
Augmentation de la trésorerie et des placements de la province financés par des avoirs liquides ³	9,5
	15,7
Diminution d'autre financement à long terme, immobilisations corporelles financées par des partenariats publics-privés ⁴	1,1
Nouveau financement net⁵	16,8

¹ Augmentation de la trésorerie découlant d'une hausse nette de 13,6 milliards de dollars des variations de l'actif et du passif, déduction faite du déficit de fonctionnement de la province de 8,7 milliards de dollars. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

² Nouveaux investissements dans des immobilisations corporelles de 11,3 milliards de dollars moins le produit de 0,2 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

³ Augmentation de la trésorerie en raison du remboursement des placements dépassant les achats de 0,2 milliard de dollars et de l'accumulation de la réserve de trésorerie de 9,7 milliards de dollars.

⁴ Y compris une augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de partenariats publics-privés. Voir la note 4 des états financiers consolidés.

⁵ N'inclut pas la dette de la Fair Hydro Trust, car ce montant a été reclassé pour passer des autres passifs à la dette en 2019-2020. Voir la note 7 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 39,5 milliards de dollars en 2019-2020, comparativement à son programme de 2018-2019 qui se chiffrait à 39,6 milliards de dollars.

Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe la dette contractée pour financer la construction des biens publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de PPP. Tous les biens appartenant à la province et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement, font partie du bilan de la province pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, voir la section sur les immobilisations corporelles.

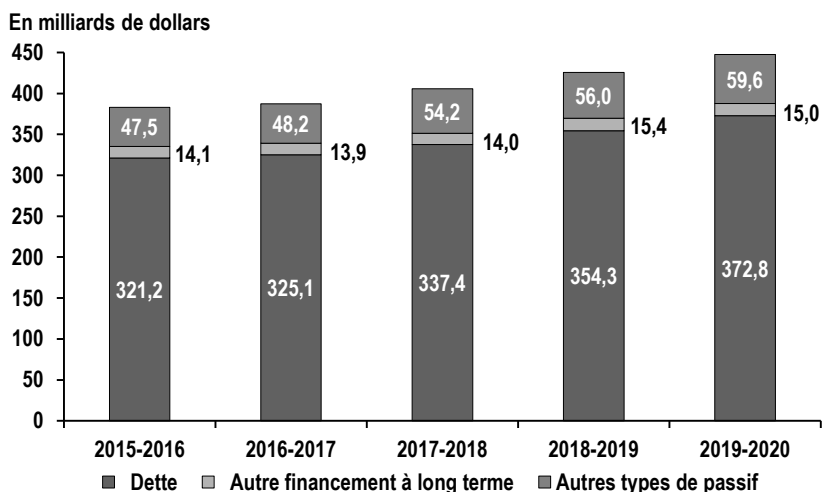
Autres types de passif

Les autres types de passifs englobent les crédateurs, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas été dépensés et représentent des revenus reportés, et d'autres éléments.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de la province. Cette tendance au cours de la période allant de 2015-2016 à 2019-2020 montre que la dette publique a augmenté, en raison surtout du financement des investissements dans les immobilisations et du déficit annuel. Les autres types de passifs, dont les créditeurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, puisqu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

Passif – tendance sur 5 ans

Graphique 9



Nota : Les chiffres réels pour 2015-2016 et 2016-2017 tiennent compte d'un changement au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints. Les chiffres réels pour 2015-2016 et 2016-2017 tiennent compte également d'un changement au traitement comptable des comptes des marchés. Les chiffres réels pour 2015-2016 à 2017-2018 tiennent compte d'une modification de la présentation de la dette.

Risques et gestion des risques

Les résultats et les états financiers de la province sont assujettis à différents risques et à des incertitudes sur lesquels le gouvernement peut n'avoir que peu ou pas de contrôle. Il peut s'agir, entre autres, de ce qui suit :

- Ampleur de la pandémie de COVID-19 ainsi que de la perte de revenus et les dépenses nécessaires qu'elle a causées au quatrième trimestre de l'exercice;
- Répercussions de la pandémie sur les organismes consolidés et les divulgations financières connexes;
- Croissance réelle de l'économie ou des revenus qui diffère de ce qui était prévu;
- Changements considérables aux postes des états financiers, spécialement les revenus fiscaux, découlant de résultats qui diffèrent des estimations comptables;
- Changements imprévus dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral;

- Demande de services publics fondés sur un droit ou changement aux autres charges, dont les charges liées aux régimes de retraite, qui découlent d'une réalité très différente des prévisions;
- Situations météorologiques inhabituelles, phénomènes météorologiques extrêmes et catastrophes naturelles ayant d'importantes incidences financières;
- Infractions à la sécurité ou autre comportement malveillant qui pourraient interrompre les services, entraîner une perte de renseignements, porter atteinte à la confidentialité ou endommager l'équipement ou les installations;
- Issue de règlements judiciaires, d'arbitrages et de négociations, manquements possibles dans le cadre de projets et manquements potentiels ayant une incidence sur les garanties de prêt et de financement;
- Conditions sur les marchés des capitaux, dont l'accès aux marchés financiers, les taux de change et les taux d'intérêt, qui diffèrent des attentes;
- Modification des normes comptables.

Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau et du rythme de l'activité économique dans la province. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé et en suivant leurs prévisions économiques, sur lesquelles il se fonde pour formuler des hypothèses aux fins de planification. Par souci de prudence dans sa planification financière, le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne des prévisions du secteur privé.

La province surveille constamment le flux d'information sur les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. Elle déploie aussi des efforts constants pour améliorer ce flux d'information. La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), qui administre environ 77 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario dirige actuellement un groupe de travail fédéral, provincial et territorial qui explore des façons d'améliorer la prévision et la surveillance des rentrées d'impôt des sociétés.

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Comme ces éléments représentent une plus petite part du total des revenus, comparativement aux sources de revenus plus importantes, telles que les revenus fiscaux, les risques qu'ils présentent sont relativement moins élevés pour le plan financier. En outre, ces risques sont difficiles à prévoir et à quantifier. Ainsi, les paiements de transfert fédéraux sont assujettis aux changements apportés aux politiques fédérales tandis que les revenus nets des entreprises publiques sont assujettis aux décisions réglementaires et aux conditions du marché. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

Quant aux charges, le plan financier comporte des fonds de prévoyance afin d'atténuer les risques. Dans le budget de 2019, ceux-ci totalisaient 1,1 milliard de dollars, soit 0,8 milliard de dollars pour le fonctionnement et 0,3 milliard de dollars pour les immobilisations. Ces fonds servent à soutenir des initiatives telles que les suivantes :

- Lutte d'urgence contre les incendies de forêt;
- Partenaires municipaux fournissant des programmes de garde d'enfants;
- Aide sociale, services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, bien-être de l'enfance et autres programmes destinés à aider les personnes vulnérables;
- Investissements dans les services de justice pour la jeunesse pendant que le gouvernement précise ses approches en matière de modernisation;
- Initiatives d'intervention rapide pour lutter contre la COVID-19, dont tarification de l'électricité au tarif le plus bas, réservé aux périodes creuses.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme les litiges en cours et les revendications territoriales, et dont on peut raisonnablement faire une estimation, sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés fournit d'autres détails à ce sujet.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques de la province qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés avec prudence et de façon efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publiés peuvent avoir une incidence sur les budgets, les budgets des dépenses et les résultats réels de l'Ontario. Bien que ces changements aux PCGR du Canada n'aient pas eu d'effet important pour l'exercice actuel, le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille activement les changements proposés et fait des observations aux autorités chargées d'établir les normes afin que celles-ci favorisent les prises de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, la transparence et la responsabilité en matière de rapports financiers.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*², l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers de la province. Le plan budgétaire de 2019 prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars pour 2019-2020. Exclusion faite de cette réserve, le déficit prévu pour 2019-2020 dans le budget de 2019 se chiffrait à 9,3 milliards de dollars. Le déficit final pour l'exercice 2019-2020 est de 8,7 milliards de dollars, soit 0,6 milliard de dollars de moins que les projections du budget de 2019 qui établissaient le déficit à 9,3 milliards de dollars, exclusion faite de la réserve.

² Le 29 mai 2019, la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* a été abrogée et remplacée par la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*. Les exigences relatives à la réserve sont restées les mêmes.

Ratios financiers clés

Dans cette section du rapport annuel, on se sert d'indicateurs financiers clés pour évaluer la situation financière de l'Ontario. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs montrent l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances de la province. Les ratios et le niveau de chacun au cours des cinq derniers exercices sont décrits au tableau 8.

Ratios financiers clés à la fin de l'exercice		Tableau 8				
		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Viabilité	Dette nette-PIB (%)	40,3 %	39,7 %	39,2 %	39,4 %	39,7 %
	Dette nette-total des revenus (%)	225,0 %	223,2 %	215,0 %	219,9 %	226,4 %
	Dette nette par habitant (\$)	22 350 \$	22 636 \$	23 012 \$	23 604 \$	24 256 \$
Souplesse	Intérêt sur la dette-total des revenus (%)	8,5 %	8,3 %	7,9 %	8,1 %	8,0 %
	Revenus autonomes-PIB (%)	14,9 %	14,7 %	15,2 %	15,0 %	14,7 %
Vulnérabilité	Transferts fédéraux-total des revenus (%)	17,0 %	17,4 %	16,5 %	16,3 %	16,3 %
	Dette en devises-total de la dette révisée (%)	19,1 %	17,1 %	17,9 %	17,1 %	16,1 %
	Dette en devises non couverte (%)	0,3 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %

Nota :

- 1) Les résultats réels pour les exercices 2015-2016 à 2016-2017 utilisés aux fins des calculs ont été retraités pour tenir compte de la modification apportée à la présentation des données des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges visant à classer les revenus de tiers avec ceux du gouvernement.
- 2) Les résultats réels pour 2015-2016 à 2017-2018 tiennent compte également d'un changement apporté au traitement comptable des actifs nets des régimes de retraite conjoints.
- 3) La dette nette a été retraitée pour tenir compte du fait que les charges payées d'avance et les stocks ont été reclassés dans l'actif non financier plutôt que de faire partie de l'actif financier, comme c'était le cas par le passé.
- 4) À compter de 2019-2020, l'Ontario présentera la dette publique déduction faite de tout placement dans ses propres obligations et bons du Trésor.
- 5) Les prévisions de la dette nette et les ratios connexes figurant dans le budget annuel sont fondés sur un calcul qui exclut la réserve.

Sources : Le PIB nominal est fondé sur les Comptes économiques de l'Ontario du premier trimestre de 2020-2021, publiés en août 2020 par le ministère des Finances de l'Ontario. Les estimations démographiques pour le 1^{er} juillet proviennent de Statistique Canada (tableau 17-10-0009-01 publié le 27 septembre 2018).

Mesures de viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de la province indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un ratio dette nette-PIB moindre indique généralement une viabilité accrue.

Le ratio dette nette-PIB de la province était de 39,7 % à la fin de l'exercice 2019-2020, ce qui est inférieur au ratio de 40,7 % prévu dans le budget de 2019. Comme le montre le tableau 8, ce ratio se situait au milieu de la fourchette des cinq derniers exercices. Le ratio dette nette-total des revenus est une autre importante mesure de la viabilité, car la dette nette témoigne des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Un ratio dette nette-total des revenus moindre indique généralement une viabilité accrue. Depuis l'exercice 2014-2015, où il a atteint un sommet de 233,5 %, ce ratio est à la baisse et s'établissait à 226,4 % en 2019-2020, surtout parce que les revenus ont augmenté plus rapidement que la dette nette.

Mesures de souplesse

Le ratio intérêt sur la dette-total des revenus indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer les intérêts sur la dette et qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Un ratio plus faible indique généralement qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 8,5 % en 2015-2016 au niveau actuel de 8,0 %. Les taux d'intérêt plus faibles, conjugués à la stratégie de la province visant à prolonger les modalités d'échéance de son programme d'emprunt et à profiter de taux d'intérêt historiquement bas pendant une plus longue période, ont également contribué à la baisse des frais d'intérêt. Cette stratégie a permis de prolonger la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale, qui est passée d'environ 8 ans en 2009-2010 à 14 ans en 2019-2020.

Les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB de l'Ontario démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement met à contribution les fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal lourd peut rendre une collectivité publique moins compétitive. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs. Le ratio de l'Ontario a été stable entre 2015-2016 et 2019-2020.

Mesures de vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral, exprimés en pourcentage du total des revenus, indiquent la mesure dans laquelle la province dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio plus élevé peut supposer qu'un gouvernement provincial dépend plus des transferts fédéraux. Les provinces peuvent avoir un contrôle limité sur la valeur de ces transferts et des modifications apportées aux politiques fédérales peuvent entraîner des fluctuations de revenus provinciaux provenant du gouvernement fédéral.

La part des revenus de l'Ontario provenant des transferts fédéraux (y compris les transferts directs au secteur parapublic) a diminué, pour passer de 17,0 % en 2015-2016 à 16,3 % en 2019-2020, la part la plus faible des cinq derniers exercices. La tendance à la baisse graduelle observée pendant cette période correspond en grande partie à une baisse des droits à péréquation ainsi qu'à une diminution du taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé par rapport aux années précédentes.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de vulnérabilité liée aux changements des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et sa base de financement. Cela permet aussi à la province de continuer à avoir accès adéquat à du capital étranger si les conditions du marché canadien sont moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en devises à l'aide d'instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, la province limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition était de 0,3 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2015-2016; elle est passée à 0,2 % en 2019-2020.

Gestion financière

Utilisation efficiente et efficace des deniers publics

Le gouvernement continue de se moderniser, de travailler à offrir de meilleurs services, centrés sur le citoyen, et d'optimiser les ressources pour que la population de l'Ontario en ait plus pour son argent. À cette fin, le gouvernement a mis en œuvre des initiatives efficaces, comprenant des projets retentissants qui changeront la culture du gouvernement, mettent à contribution la technologie et l'innovation, respectent l'argent des contribuables et éliminent les inefficacités.

Ainsi, il a notamment :

- adopté de nouvelles mesures législatives en décembre 2019 pour soutenir l'Initiative de centralisation des processus et de la chaîne d'approvisionnement. Ces mesures ont permis au gouvernement de mettre en œuvre des initiatives cruciales en mars 2020 pour lutter contre la COVID-19 et s'assurer de pouvoir déployer les fournitures, le matériel et les services cruciaux là où le besoin était le plus grand;
- passé en revue 191 organismes provinciaux dans le but d'améliorer les services, de rectifier les inefficacités et de dépenser plus efficacement les deniers publics. À la suite de cet examen, le gouvernement met en œuvre les recommandations qui contribueront à améliorer la prestation des services, à soutenir les nouveaux services numériques et à éliminer les doubles emplois.

Le processus de planification pluriannuel de 2019-2020 de l'Ontario met également l'accent sur l'élaboration de plans à long terme visant à moderniser le gouvernement pour le rendre plus viable. Dans le cadre de cet exercice, en se fondant sur des données probantes pour prendre ses décisions, le gouvernement a pu réduire les coûts et les doubles emplois administratifs et trouver d'autres moyens d'optimiser encore plus les ressources.

En outre, l'expansion des programmes de départs volontaires offerts aux employés n'appartenant pas à une unité de négociation, aux chefs de service et aux cadres supérieurs ont contribué à réduire la taille globale de la fonction publique de l'Ontario, ce qui permettra de réaliser des économies à long terme.

Grâce à ces efforts, le gouvernement s'est bien positionné pour intervenir lorsque des événements, comme la pandémie de COVID-19, se produisent. À mesure que la relance économique se poursuit en Ontario, le processus de planification pluriannuel des activités du gouvernement continuera de mettre l'accent sur la transformation du *modus operandi* des ministères et sur les mesures à prendre pour rendre le gouvernement plus efficace, plus efficient et plus souple. Ce faisant, l'Ontario demeurera prêt à réagir à de futures crises et à assurer la viabilité à long terme des programmes et des services sur lesquels la population et les entreprises de l'Ontario comptent.

Gestion de l'intérêt sur la dette

Les charges liées à l'intérêt sur la dette, qui se chiffraient à 12,5 milliards de dollars déclarées en 2019-2020, constituent une amélioration de plus de 0,8 milliard de dollars par rapport aux chiffres du budget de 2019, mais elles sont de 0,1 milliard de dollars supérieures aux charges de 2018-2019. Grâce à des taux d'intérêt plus faibles que prévu et à une gestion efficiente de la dette, l'intérêt sur la dette est inférieur au plan chaque année depuis le budget de 2010.

Activités non financières

La présente section porte sur les résultats non financiers clés des principaux secteurs. Elle a pour objet de présenter les points saillants des dépenses du gouvernement et des activités connexes dans ces secteurs.

Santé

Le gouvernement supervise le secteur des soins de santé; il en assure l'orientation et la direction générales, y compris la planification et la gestion des ressources. Il gère également les principaux programmes provinciaux, dont les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les soins à domicile et en milieu communautaire, l'Assurance-santé de l'Ontario, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels, les programmes de médicaments, les services d'urgence, les établissements de santé autonomes et les services de laboratoire.

L'Ontario a entrepris la transformation à grande échelle de la capacité et du système de santé en vue de bâtir un réseau de soins de santé plus moderne, viable et intégré, axé sur les besoins des patients, tout en mettant en œuvre le plan du gouvernement visant à mettre fin à la médecine de couloir. Pendant le dernier trimestre de 2019-2020, la pandémie de COVID-19 s'est répercutée sur ce travail. Certaines priorités liées à la modernisation, notamment le rôle opérationnel que Santé Ontario a été appelé à jouer, ont été accélérées car elles faisaient partie des plans du ministère pour lutter contre la COVID-19.

Les résultats déclarés en 2019-2020 englobent les suivants :

- Mise sur pied de Santé Ontario, un organisme chargé de coordonner la supervision de la prestation des soins et de réduire encore davantage la bureaucratie du système de santé et le cloisonnement sur le plan de l'administration régionale, afin de créer un système de santé publique intégré, d'améliorer l'orientation clinique des fournisseurs de soins de santé et le soutien qui leur est fourni, et d'assurer des soins de meilleure qualité pour les patients. Le 2 décembre 2019, le gouvernement a fait en sorte que cinq organismes de santé provinciaux et certains dirigeants dont le rôle n'est pas lié aux soins à domicile et en milieu communautaire passent des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) à Santé Ontario. En outre, les 14 RLISS ont été regroupés en cinq régions géographiques provisoires et le nombre de postes de directeurs généraux est passé de quatorze à cinq.
- Mise sur pied d'équipes Santé Ontario, un nouveau modèle de soins regroupant les fournisseurs de services de santé qui travaillent en équipes en vue d'améliorer les résultats pour les patients. À l'automne 2019, on a annoncé le premier groupe de 24 équipes Santé Ontario.

- Lancement de la stratégie Priorité au numérique pour la santé visant à faire passer l'expérience du patient au XXI^e siècle et à régler le problème de la médecine de couloir, en offrant plus de choix et en rendant les soins de santé plus simples, plus faciles et plus commodes pour les patients. Une fois que cette nouvelle stratégie aura été entièrement mise en œuvre, les patients peuvent s'attendre à avoir plus d'options de soins virtuels et un accès accru aux renseignements sur leur santé.
- Versement de 175 millions de dollars en 2019-2020 par l'entremise du Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé afin d'aider 131 hôpitaux de la province à maintenir leur infrastructure et à assurer un milieu de soins sûr et confortable pour les patients.
- Pour assurer la viabilité des programmes de médicaments publics de l'Ontario et veiller à ce qu'ils soient disponibles pour les personnes qui en ont le plus besoin, le gouvernement a instauré des changements visant à améliorer la valeur des paiements aux pharmacies, notamment en modifiant le mode de paiement des services de pharmacie professionnels dans le cas des foyers de soins de longue durée, qui passerait d'un modèle de paiement à l'acte à un modèle de frais par lit (frais fixes).
- Lancement de *Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances* et investissement de 174 millions de dollars de plus dans le système de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour combler les graves lacunes du système ontarien et soutenir les patients et les familles qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance. Ce financement soutient également les services communautaires de santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes, les services de lutte contre les dépendances, tels que le traitement de la dépendance aux opioïdes, le traitement et la gestion du sevrage pour les jeunes en établissement, et les programmes de logements avec services de soutien pour les sans-abri qui ont des problèmes de santé mentale et de dépendance.
- Dépôt de la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* visant à moderniser la prestation des services de soins à domicile et en milieu communautaire pour permettre aux équipes Santé Ontario d'offrir des modèles de soins à domicile et en milieu communautaire plus novateurs.
- Mise sur pied d'un ministère autonome responsable des soins de longue durée pour améliorer la qualité de vie des résidents, et dans le but de réduire les listes d'attente pour les soins de longue durée dans la province et de s'attaquer au problème de la médecine de couloir dans les hôpitaux. Cette mesure, annoncée le 25 juin 2019, témoigne de la priorité de ces soins pour le gouvernement.
- Consultations dans le secteur des soins de longue durée pour élaborer un modèle de financement modernisé dans le but d'accélérer l'ouverture et la réouverture de lits de soins de longue durée et de mettre en activité 128 projets dans la province.

- Examen des recommandations de l'honorable Eileen E. Gillese, commissaire de l'Enquête publique sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée, faites au ministère des Soins de longue durée, et élaboration d'un plan pour les mettre en œuvre.
- Lancement d'une étude sur la dotation en personnel afin d'éclairer l'élaboration d'une stratégie globale à ce chapitre pour le secteur des soins de longue durée, comprenant des modèles et des pratiques exemplaires pour la formation, le recrutement et le maintien en poste de préposés aux services de soutien à la personne, de personnel infirmier et d'autres membres du personnel chargé des soins.

Le gouvernement a également pris d'autres engagements pour lutter contre l'éclosion de COVID-19. Ainsi :

- Il a investi 53 millions de dollars en 2019-2020 dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée pour le financement accru de la santé publique, la surveillance ainsi que les tests en laboratoire et à domicile, tout en investissant dans les soins virtuels et Télésanté Ontario.
- Ces investissements ont également permis d'augmenter l'approvisionnement en équipement de protection individuelle (EPI) et en fournitures médicales essentielles pour le personnel de première ligne dans le cadre du *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19*.
- L'investissement effectué comprenait également un financement d'urgence initial pour le secteur des foyers de soins de longue durée en vue de limiter les infections et de s'attaquer aux problèmes de dotation en personnel, dont 23 millions de dollars ont été dépensés pendant l'exercice 2019-2020.

Éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à préparer les enfants et les élèves de l'Ontario pour qu'ils réussissent, faisant en sorte que les jeunes puissent acquérir les compétences monnayables qui leur permettront d'obtenir de bons emplois bien rémunérés.

Les résultats déclarés en 2019-2020 englobent les suivants :

- Pour l'année scolaire 2019-2020, quelque deux millions d'élèves étaient inscrits dans des écoles élémentaires et secondaires du système d'éducation financé par les deniers publics de l'Ontario, soit une hausse d'environ 1 % par rapport à 2018-2019.
- Amélioration des services de garde – En 2019-2020, il y avait 462 802 places en garderie agréée pour les enfants de 0 à 12 ans, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2018-2019.

- Hausse de l'offre de programmes de garde offerts avant et après l'école. En 2019-2020, 86 % des écoles élémentaires offraient des programmes de garde avant et après l'école aux élèves de 4 à 12 ans. Plus de 10 000 places ont été ajoutées, par rapport à 2018-2019, dans les services de garde agréés pour les enfants de ce groupe d'âge.
- Pour l'année scolaire 2019-2020, les parents de plus de 825 000 enfants ont bénéficié d'une aide de 146 millions de dollars pour compenser les inconvénients des grèves dans le secteur de l'éducation survenues dans leur conseil scolaire respectif, par l'entremise du Programme de soutien aux parents.
- Le Programme de soutien aux familles (377,8 millions de dollars) versait un paiement ponctuel aux familles, par enfant, pour permettre l'achat de matériel éducatif pendant la fermeture des écoles et des services de garde due à la COVID-19. Au 19 juin 2020, plus de 1,65 million de demandes avaient été reçues, dont 1,6 million avaient été traitées pour paiement. Ce programme a pris fin le 31 août 2020, après quoi aucune nouvelle demande n'a été acceptée.

Éducation postsecondaire et formation

L'éducation postsecondaire et la formation transmettent les connaissances et les compétences requises dans le milieu du travail d'aujourd'hui. La prospérité économique et l'avantage concurrentiel de l'Ontario dépendent de plus en plus d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, diversifiée et capable de s'adapter.

Les métiers spécialisés de l'Ontario offrent des carrières qui mènent à des emplois stables et essentiels pour la santé et la croissance de l'économie. Les occasions d'apprentissage permettent aux entreprises de dénicher de nouveaux talents et aux travailleurs d'acquérir les qualifications et les compétences pratiques pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'économie.

Les résultats déclarés en 2019-2020 englobent les suivants :

- Un taux de scolarisation postsecondaire de 71 % en 2019-2020, par rapport à 69 % en 2018-2019.
- Le soutien de la formation de plus de 75 400 apprentis et l'attestation de près de 8 900 professionnels et gens de métier, par rapport à 72 900 apprentis et 9 800 professionnels et gens de métier en 2018-2019.
- Des programmes et services concernant l'emploi, la formation et le marché du travail ont été fournis à environ un million d'Ontariennes et d'Ontariens par l'entremise d'Emploi Ontario.
- Au cours de l'exercice 2019-2020, le RAFEO a versé une aide financière totalisant environ 4,6 milliards de dollars à plus de 440 000 étudiants.

- Financement de classes supplémentaires pour les métiers en demande et de nouvelles classes lorsqu'il y avait une demande. C'est donc dire que 178 classes supplémentaires ont été ouvertes et que plus de 4 000 apprentis ont eu accès à de la formation plus rapidement.
- Mesures visant à réduire la complexité et les formalités administratives, à permettre aux entreprises de l'Ontario d'engager plus d'apprentis, à encourager les jeunes à faire carrière dans les métiers et à ramener les emplois de qualité dans la province. Élimination des droits d'adhésion à l'Ordre des métiers pour les apprentis et réduction de 50 % des droits annuels pour les compagnons.

Services à l'enfance et services sociaux

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) finance et dispense des programmes et des services qui favorisent la prospérité et l'inclusivité des collectivités, et aident la population de l'Ontario à développer son autonomie et à améliorer sa qualité de vie. Au cours de l'exercice 2019-2020, le MSESC s'est employé principalement à simplifier la prestation des programmes et à réduire le travail administratif coûteux et inutile en vue d'améliorer les résultats pour la population.

Les résultats déclarés en 2019-2020 englobent les suivants :

- Investissement de plus de 2,9 milliards de dollars dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, ainsi qu'aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale, aux Autochtones, aux enfants ayant des besoins en matière de santé mentale et aux autres personnes obtenant du soutien en milieu communautaire.
- Investissement de 1,6 million de dollars dans plus de 60 projets visant à améliorer et réparer des établissements résidentiels exploités par des organismes communautaires qui fournissent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, ainsi qu'aux femmes et aux enfants victimes de violence basée sur le genre, aux Autochtones, aux enfants ayant des besoins en matière de santé mentale et aux autres personnes obtenant du soutien en milieu communautaire.
- Environ un million d'Ontariennes et d'Ontariens ont reçu une forme ou une autre d'aide sociale mensuelle. Les efforts déployés ont mis l'accent sur l'excellence du service, l'efficacité organisationnelle et la responsabilité. La province a aussi fait des progrès sur le plan technologique, a accru la formation du personnel, a renforcé les liens avec ses partenaires communautaires et a rationalisé les processus en vue d'améliorer la prestation des services et d'assurer la responsabilité financière.

- Transformation des programmes d'aide sociale et d'emploi pour offrir des soutiens plus simples et plus efficaces de façon que chacun puisse contribuer à la réussite de la province. En mettant à profit la technologie pour procéder à la réforme du régime d'aide sociale, le gouvernement simplifie la prestation des services aux prestataires d'aide sociale et permet au personnel de première ligne de passer plus de temps avec les clients.
- Transformation du Bureau des obligations familiales (BOF) réalisée grâce à des investissements dans l'amélioration des services et la technologie, et notamment : de nouvelles voies de service pour les clients, des processus de gestion des cas accessibles, efficaces et proactifs, et des améliorations apportées au système de TI de gestion des cas du BOF.
- En décembre 2019, après avoir reçu et examiné les recommandations du Groupe consultatif du Programme ontarien des services en matière d'autisme, le gouvernement a annoncé les principaux éléments du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA) axé sur les besoins. Le POSA offrira un large éventail de services et d'interventions conçus pour répondre aux besoins individuels des enfants et des jeunes souffrant du trouble du spectre de l'autisme et de leur famille. Depuis janvier 2020, le POSA fournit aux familles admissibles inscrites sur la liste d'attente du programme un financement provisoire ponctuel leur permettant de se procurer les services admissibles. Les dépenses liées au financement ponctuel provisoire pour les familles seront constatées dans l'exercice 2020-2021.
- Investissement de plus de 68 millions de dollars dans une suite de programmes de santé, de guérison et de mieux-être, conçus et offerts par et pour des Autochtones vivant sur des réserves ou hors réserve. Le ministère investit également 86,4 millions de dollars dans les soutiens aux collectivités autochtones et pour la prévention afin de contribuer à améliorer les résultats et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles autochtones.
- Investissement de plus de 161 millions de dollars dans les organismes communautaires de toute la province qui fournissent des services et du soutien aux femmes, et à leurs personnes à charge, qui ont été victimes de violence ou qui risquent de subir de la violence. Ce financement soutient directement plus de 400 organismes, dont des centres autochtones qui fournissent du soutien aux femmes et aux enfants autochtones.
- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de lutte contre la traite des personnes, assortie d'un vaste plan d'action visant à lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle des enfants. La stratégie mettra à contribution des partenariats et des programmes pour que les investissements donnent les meilleurs résultats possibles grâce à une intervention coordonnée et alignée contre la traite des personnes en Ontario.

Justice

Le secteur de la justice appuie l'administration et la prestation des services de justice, dont l'administration des tribunaux, la poursuite relative à des infractions, ainsi que la prestation de services juridiques et le soutien des victimes et des personnes vulnérables, en plus d'administrer les systèmes de sécurité publique, de police et de services correctionnels pour veiller à ce que les communautés diversifiées de l'Ontario soient soutenues et protégées.

Les résultats déclarés en 2019-2020 englobent les suivants :

- Création du premier système de protection et de bien-être des animaux relevant entièrement du gouvernement provincial, avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 de la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux*. Le nouveau système est assorti d'un numéro sans frais 1 833 9-ANIMAL (264625) que les personnes peuvent composer pour signaler des cas de détresse ou d'abus d'animaux. Le centre d'appels provincial est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Modifications à la *Loi de 2018 sur les personnes disparues* portant sur les obstacles auxquels fait face la police lorsqu'elle enquête sur des personnes disparues en fournissant aux policiers de nouveaux outils qu'ils pourront utiliser dans certaines circonstances lorsqu'il n'y a pas de preuves qu'un crime a été commis. La loi permet aux policiers de demander une ordonnance judiciaire pour accéder à des dossiers, notamment pour obtenir des renseignements sur les déplacements, les communications téléphoniques et électroniques, ou encore pour autoriser l'accès à certains lieux afin de localiser une personne disparue, et permet aux policiers de présenter une demande urgente de documents sans ordonnance d'un tribunal dans certaines circonstances urgentes et très limitées.
- Investissements dans la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence de l'Ontario. Cette stratégie établit un équilibre entre l'objectif stratégique du gouvernement qui consiste à offrir une solution globale et efficace pour régler la crise des armes à feu et des bandes criminalisées en Ontario, d'une part, et les priorités et engagements financiers du gouvernement, d'autre part. Elle prévoit également une approche globale au problème des armes à feu et des bandes criminalisées dans la province en combinant des initiatives d'exécution de la loi, d'intervention et de prévention adaptées aux groupes visés.
- Pour protéger les enfants et assurer la sécurité des collectivités, l'Ontario a continué de lutter contre le marché du cannabis illégal à la suite de la légalisation du cannabis par le gouvernement fédéral. À l'appui de ce travail, le gouvernement a ouvert le marché de la vente au détail de cannabis par voie de licences pour fournir aux consommateurs un plus grand accès aux produits de cannabis sûrs et légaux dans le but de protéger les collectivités et de prévenir la consommation chez les jeunes.

- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de lutte contre la traite des personnes et contre l'exploitation sexuelle des enfants. Ce plan d'action global est fondé sur une approche proactive de sensibilisation à la traite des personnes, de protection des victimes et d'intervention précoce, ainsi que de soutien aux survivants, qui tiendra responsables les auteurs de ces actes.

État des immobilisations corporelles provinciales

Les investissements dans l'infrastructure devraient être faits selon une approche fondée sur des données probantes. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la gestion des actifs pour assurer la prestation de services publics de grande qualité, tout en gérant les coûts efficacement.

- La province a réalisé son premier inventaire des actifs en 2016, ce qui représente une étape importante vers la gestion plus efficace des actifs provinciaux. L'inventaire est maintenant mis à jour annuellement et permet actuellement d'obtenir des renseignements sur l'emplacement, l'âge, l'état et la valeur de plus de 15 000 immobilisations corporelles, dont des immeubles ainsi que la totalité des ponts et l'ensemble du réseau routier de la province. Cet inventaire englobe la majorité de l'infrastructure qui appartient à la province ou qui est consolidée (c.-à-d. appartenant à certains organismes du secteur parapublic), ainsi que certains biens qui sont financés en partie par la province, mais qui ne lui appartiennent pas et qui ne sont pas consolidés.
- La province utilise l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. Ainsi, l'inventaire contient des indicateurs tels que des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC), qui servent à évaluer l'état des actifs infrastructurels.
- L'Ontario élargit la gestion des données sur ses actifs infrastructurels en intégrant d'autres données pertinentes, comme la capacité et l'utilisation actuelles et prévues des actifs. Cette intégration permettra à la province de prendre des décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de l'infrastructure qui feront en sorte que les investissements dans l'infrastructure soient efficaces et effectués au bon endroit et au bon moment.

Transparence et responsabilité

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière dans ses rapports financiers.

Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public

Les rapports financiers de la province sont préparés selon les principes comptables applicables aux gouvernements que publie le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Comme on l'explique dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, des modifications futures aux normes comptables, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pourraient avoir une incidence sur la façon dont seront déclarés les actifs, les passifs, les revenus et les charges dans les futurs rapports financiers consolidés de l'Ontario. L'Ontario surveille avec intérêt d'autres projets en cours, dont l'examen par le CCSP de sa norme sur les avantages sociaux, qui comprend la comptabilisation des régimes de retraite, la comptabilisation des instruments financiers, la conversion des devises, les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, la déclaration des revenus ainsi que les partenariats publics-privés.

Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe

En août 2020, l'Institut C.D. Howe a publié son commentaire annuel sur la transparence des rapports financiers des gouvernements de palier supérieur du Canada, en mettant l'accent sur la pertinence, l'accessibilité, l'opportunité et la fiabilité de ces rapports financiers. Chaque gouvernement reçoit une cote graphique en fonction de la qualité des chiffres présentés dans ces rapports, de l'accès et de la convivialité, ainsi que de la capacité de les utiliser pour prendre diverses décisions.

Le rapport d'août 2020 porte sur les *Comptes publics de l'Ontario de 2018-2019*. Dans ce rapport, la cote de l'Ontario a été relevée pour une deuxième année de suite.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux députés de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution consolidée de sa dette nette, de l'évolution consolidée de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la province de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations d'accompagnement

Le gouvernement de l'Ontario (le « gouvernement ») est responsable des informations fournies dans le rapport annuel des Comptes publics de l'Ontario 2019-2020.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations qui accompagnent les états financiers consolidés et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués sur ces autres informations, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gouvernement a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j’acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de la province de l’Ontario;
- j’apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province de l’Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l’existence d’une incertitude significative, je suis tenue d’attirer l’attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province de l’Ontario à cesser son exploitation;
- j’évalue la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

L’audit des états financiers consolidés est une mission d’audit de groupe. En tant que tel, j’obtiens aussi des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit de groupe et assume l’entière responsabilité de l’opinion d’audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j’aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis aussi aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir une incidence sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s’il y a lieu.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 11 septembre 2020

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	Budget 2019-2020 ¹	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels retraités 2018-2019 ²
Revenus (<i>Annexes 1 et 2</i>)			
Impôt sur le revenu des particuliers	36 600	37 743	35 381
Taxe de vente	28 076	28 619	27 808
Impôt des sociétés	15 171	15 414	16 606
Impôt-santé des employeurs	6 837	6 731	6 544
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 085	6 179	6 171
Contribution-santé de l'Ontario	4 021	4 059	3 819
Taxes sur l'essence et les carburants	3 542	3 590	3 483
Autres impôts et taxes	5 806	5 943	5 712
Total des impôts et taxes	106 138	108 278	105 524
Transferts du gouvernement du Canada	25 453	25 398	25 090
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (<i>Annexe 10</i>)	9 364	9 281	9 237
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	5 821	5 896	5 470
Autres	7 389	7 243	8 379
	154 165	156 096	153 700
Charges (<i>Annexes 3 et 4</i>)			
Santé	63 437	63 716	61 906
Éducation ³	31 522	31 752	30 425
Autres programmes	22 859	23 713	23 102
Services à l'enfance et services sociaux	16 587	17 103	16 862
Intérêt sur la dette	13 335	12 495	12 384
Éducation postsecondaire et formation	11 369	11 273	11 984
Justice	4 335	4 716	4 472
	163 444	164 768	161 135
Réserve	1 000	-	-
Déficit annuel	(10 279)	(8 672)	(7 435)

¹ Les montants présentés sous « Plan financier » dans le budget de 2019 ont été reclassés. Voir note 16.

² Les dépenses réelles de 2018-2019 ont été retraitées en fonction de la structure des ministères et des programmes et selon la présentation de l'exercice en cours pour assurer la compatibilité. Voir la note 16.

³ Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans le poste Éducation (*Annexe 4*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars

(en millions de dollars)

2020

2019

Passif

Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	28 576	24 277
Dette (<i>note 2</i>)	372 790	354 264
Autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	14 975	15 419
Revenus et apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	13 239	12 914
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	12 081	11 578
Autres passifs (<i>note 7</i>)	5 737	7 270
	447 398	425 722

Actif financier

Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 083	13 399
Placements (<i>note 8</i>)	26 130	26 338
Débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	9 803	12 172
Prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	12 064	11 883
Autres actifs	1 168	1 230
Participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	21 818	22 204
	94 066	87 226

Dette nette

(353 332) (338 496)

Actif non financier

Immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	126 464	120 872
Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier	1 104	982
	127 568	121 854

Déficit accumulé

(225 764) (216 642)

Pour des renseignements supplémentaires, voir passif éventuel, actif éventuel (*note 11*) et obligations contractuelles, droits contractuels (*note 12*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2019-2020	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
Déficit annuel	(10 279)	(8 672)	(7 435)
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	(13 566)	(12 160)	(13 128)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	6 343	6 236	5 951
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	234	197
Perte/(Gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	–	98	(20)
(Augmentation) des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	–	(122)	(43)
	(7 223)	(5 714)	(7 043)
Autres éléments du résultat étendu (perte) des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	290	(43)
Excédent des cotisations – Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	–	39	–
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)	–	187	101
Incidence sur les capitaux propres – Redressement en vertu de l'IFRS 16 pour la Régie des alcools de l'Ontario (<i>Annexe 9</i>)	–	(74)	–
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)	–	(1 418)	(242)
Augmentation de la dette nette	(17 502)	(15 362)	(14 662)
Dette nette au début de l'exercice	(342 441)	(338 496)	(323 834)
Redressement de la dette nette (<i>note 16</i>)	–	526	–
Dette nette retraitée au début de l'exercice	(342 441)	(337 970)	(323 834)
Dette nette à la fin de l'exercice	(359 943)	(353 332)	(338 496)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.			

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2019-2020	2018-2019
Déficit accumulé au début de l'exercice	(216 642)	(209 023)
Redressement du déficit accumulé (<i>note 16</i>)	526	–
Déficit accumulé retraité au début de l'exercice	(216 116)	(209 023)
Déficit annuel	(8 672)	(7 435)
Excédent des cotisations – Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	39	–
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)	(1 418)	(242)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement en vertu de l'IFRS 16 pour la Régie des alcools de l'Ontario (<i>Annexe 9</i>)	(74)	–
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)	187	101
Autres éléments du résultat étendu (perte) des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	290	(43)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(225 764)	(216 642)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(8 672)	(7 435)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	6 236	5 951
Pertes/(Gains) découlant de la vente d'immobilisations corporelles	98	(20)
Immobilisations corporelles apportées	(13)	–
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(5 896)	(5 470)
Redressement du déficit accumulé d'ouverture (<i>note 16</i>)	526	–
Éléments de trésorerie		
Diminution des débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	2 369	1 293
(Augmentation)/Diminution des prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	(181)	499
Augmentation des créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	4 138	925
Augmentation du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	503	59
Augmentation des autres passifs (<i>note 7</i>)	231	412
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	325	411
Remises provenant des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	5 306	5 212
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(122)	(43)
Diminution/(Augmentation) des autres éléments d'actif	62	(168)
Trésorerie découlant des activités de fonctionnement	4 910	1 626
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 301)	(12 422)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	234	197
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	(11 067)	(12 225)
Activités de placement		
Placements achetés	(417 778)	(343 987)
Placements remboursés	417 986	339 008
Apport en capital à Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	–	(66)
Trésorerie affectée aux activités de placement	208	(5 045)
Activités de financement		
Dette à long terme contractée	42 694	38 864
Dette à long terme remboursée	(27 589)	(22 028)
Changement net de la dette à court terme	1 657	17
Diminution/(Augmentation) d'autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	(1 129)	729
Trésorerie découlant des activités de financement	15 633	17 582
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 684	1 938
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	13 399	11 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	23 083	13 399
Trésorerie	12 286	11 240
Équivalents de trésorerie	10 797	2 159
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales méthodes comptables

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les normes comptables recommandées pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes du secteur parapublic (soit les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par la province font l'objet d'une consolidation si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils répondent à l'un des critères suivants et le maintiennent : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Conformément aux normes comptables du secteur public, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de l'Ontario. Pour les organismes qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, les paiements de transfert versés par le gouvernement à ces organismes sont inclus dans les charges dans les présents états financiers par l'entremise des comptes des ministères qui en sont responsables. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 13.

c) Principes de consolidation

Les organismes publics, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges (collectivement connus sous le nom d'organismes du secteur parapublic), ainsi que d'autres organismes publics sous le contrôle de la province font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la province en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les rajustements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes publics qui :

- i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice;
- ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales;
- iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux;
- iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Leurs actifs nets combinés sont inclus dans les états financiers au poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus des participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige que la province fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. La pandémie causée par le coronavirus (COVID-19) a ajouté à l'incertitude de mesure de la province, surtout parce que moins de renseignements étaient disponibles pour faire des hypothèses significatives liées aux estimations cruciales comparativement aux estimations déclarées au 31 mars 2019.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des revenus à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) et la taxe de vente harmonisée (TVH), à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et des droits à péréquation, ainsi qu'à l'estimation du passif au titre des sites contaminés, des règlements de revendications territoriales et d'autres passifs.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffre à 12,1 milliards de dollars (11,6 milliards de dollars en 2018-2019), voir la note 6, donne lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de la province en matière de résultats prévus. Par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les chiffres réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités. À cause de la pandémie de COVID-19, il existe également une incertitude de mesure quant à l'évaluation des investissements dans les régimes de retraite dont la province rend compte dans ses états financiers. Cette incertitude est causée par les données non observables pour l'évaluation lorsqu'il n'y a pas de cours de marché et la détermination de taux d'actualisation pour évaluer certains investissements au 31 mars 2020.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 126,5 milliards de dollars (120,9 milliards de dollars en 2018-2019), voir la note 9, est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée des biens et leur durée de vie utile réelle.

L'estimation des revenus tirés de l'IRP, établie à 37,7 milliards de dollars (35,4 milliards de dollars en 2018-2019), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus tirés de l'IRS de 15,4 milliards de dollars (16,6 milliards de dollars en 2018-2019) et les revenus générés par la TVH de 28,6 milliards de dollars (27,8 milliards de dollars en 2018-2019) sont aussi incertains pour des raisons similaires.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffrent à 15,6 milliards de dollars (14,9 milliards de dollars en 2018-2019), du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffrent à 5,7 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars en 2018-2019), voir l'Annexe 1, est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la quote-part estimée et la quote-part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) administre les revenus provenant de l'IRP et de l'IRS de l'Ontario et fournit à la province les données fiscales que celle-ci utilise pour établir le produit à recevoir de ces revenus fiscaux. En réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a annoncé une série de mesures fiscales, comprenant la prolongation du délai de dépôt des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés pour l'année d'imposition 2019. Ces mesures d'allégement, conjuguées à l'incidence de la COVID-19 sur le fonctionnement de l'ARC, ont prolongé les délais de traitement de l'ARC et réduit les données fiscales de 2019. Par conséquent, l'incertitude de mesure est accrue en ce qui a trait à l'estimation que l'Ontario peut faire des produits à recevoir au titre de l'IRP et de l'IRS, ainsi que des droits à péréquation qui sont également fondés sur ces estimations fiscales.

Une certaine incertitude de mesure entoure l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 1,7 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2018-2019), voir la note 7. La province pourrait être responsable des coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), défis posés par des endroits éloignés et contaminations uniques en leur genre.

Il y a une certaine incertitude de mesure quant à l'estimation du passif éventuel, dont l'estimation des règlements de revendications territoriales. Ces estimations sont constatées lorsqu'il est déterminé que le dénouement de l'éventualité est probable et que cela peut être mesuré. Cependant, le montant réel de tout règlement peut varier de l'estimation constatée.

L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, actualisées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de l'ampleur des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

e) Principales méthodes comptables

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour l'exercice visé, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Ils ne comprennent pas d'estimations pour certains impôts et certaines taxes non déclarés et ne tiennent pas compte de l'incidence des cotisations futures.

Les revenus tirés de l'IRP pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours (en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures) réparties à partir des relevés de partage fiscal du ministère des Finances fédéral et selon une estimation pour l'année d'imposition suivante en fonction de la première estimation des paiements.

La TVH, une des composantes des revenus tirés de la taxe de vente, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à la province après déduction des crédits. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral et peuvent donc faire l'objet de mises à jour périodiques. La province constate les revenus tirés de la TVH en fonction de ces estimations.

Les revenus constatés par régularisation découlant de l'IRS pour l'exercice reposent sur le revenu imposable estimatif des sociétés pour l'année. Ces estimations sont fondées sur une projection de modèle économique du ministère des Finances de l'Ontario, laquelle s'appuie sur les liens historiques entre le revenu imposable global et les bénéfices des sociétés.

Le chapitre SP 3510 établit une différence entre un dégrèvement avec effet rétroactif, qui est comptabilisé comme un revenu en déduction de la dépense, et les paiements de transfert effectués par le truchement d'un régime fiscal (avantages financiers indépendants des impôts payés), qui sont déclarés comme des charges.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont reclassés comme des charges conformément aux normes comptables du secteur public. Pour faire en sorte que le reclassement soit financièrement neutre, une hausse correspondante est appliquée aux revenus tirés de l'IRP et de l'IRS. Les crédits d'impôt non remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un allègement fiscal que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en créditant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Une fois qu'un passif est constaté, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les autres revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice et concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passif (voir « Passif »).

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements et auquel elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé à l'avance, tous les critères d'admissibilité sont réputés être remplis.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés (y compris la dette du secteur parapublic), déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le coût du service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'exercice considéré, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de l'exercice pendant lequel l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des immobilisations louées, de la machinerie, du matériel, ainsi que de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations de versement de paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et les éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant. Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice pendant lequel les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant lequel toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des apports du gouvernement fédéral et d'autres tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces apports sont constatés à titre d'apports en capital reportés et comptabilisés dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux apports ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par partenariat public-privé le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent le sont en tant qu'autres passifs liés au financement à long terme dans les présents états financiers pendant la construction des biens.

Dettes

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débetures et des emprunts, sauf ceux qui sont détenus par la province. L'Ontario procède à l'achat de sa propre dette pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie et de réduction de la pression exercée sur le système de paiements canadien, spécialement au cours des exercices où un grand nombre de titres de créance arrivent à échéance le même jour.

La dette libellée en devises qui fait l'objet d'une opération de couverture est comptabilisée selon l'équivalent en dollars canadiens aux taux de change établis par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer les risques associés aux frais d'intérêt. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie restante de l'émission de dette y afférente.

Prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la quote-part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la quote-part du gouvernement de la valeur liée au marché de l'actif des régimes. La valeur liée au marché est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les gains et les pertes sur l'actif, évalués selon la valeur de marché, sur une période pouvant atteindre cinq ans. Le passif comprend également la quote-part de la province du solde non amorti des pertes et des gains actuariels.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les opérations ou les événements donnant lieu au contrôle du gouvernement de ces avantages.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour se libérer des obligations actuelles ou financer des activités futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, l'actif net des régimes de retraite, les avances et les participations dans des entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois.

Les placements comprennent les placements temporaires et les placements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût ou de la valeur de marché. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au plus faible du coût ou de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours sont initialement comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt, ou d'une partie de celui-ci, est jugé douteux. Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et aux municipalités, ainsi que les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Participations dans des entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, ainsi que l'intérêt lié au financement pendant la construction. Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	3 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 50 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou augmentent la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

Autres éléments de l'actif non financier

L'actif non financier comprend également les charges payées d'avance et les stocks de fournitures.

Les actifs incorporels, les actifs ayant une valeur historique ou culturelle ou les œuvres d'art, et les actifs revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage, tels que les terres, les forêts et les ressources minérales et en eau de la Couronne, ne sont pas constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

f) Changements futurs aux normes comptables

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La nouvelle norme renferme des instructions sur la comptabilisation et la présentation d'une obligation légale liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles. La norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2022-2023. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

SP 1201 – Présentation des états financiers

La nouvelle norme remplace la norme SP 1200 – Présentation des états financiers, et entrera en vigueur au cours de l'exercice 2022-2023. Elle présente un état des gains et pertes de réévaluation. Les exigences des chapitres SP 2601 – Conversion des devises et SP 3450 – Instruments financiers peuvent donner lieu à la présentation des gains et pertes sous forme de gains et pertes de réévaluation. Cela est expliqué ci-dessous.

SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises

Le CCSP a élaboré de nouveaux chapitres sur les instruments financiers et la conversion des devises qui classent les éléments à comptabiliser à leur juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments évalués à leur juste valeur sont les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Tant qu'un élément n'est pas sorti du bilan (p. ex., par cession), tout gain ou toute perte découlant de changements de juste valeur ou de devise (réévaluation) sera présenté dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Ces normes devraient entrer en vigueur le 1^{er} avril 2022. En outre, le CCSP a publié récemment deux exposés-sondages relatifs à ces normes proposant :

- de permettre à toutes les entités du secteur public d'adopter une méthode comptable permettant de comptabiliser des gains ou des pertes de change, y compris les gains ou pertes de change des éléments à comptabiliser à leur juste valeur, directement dans l'état des résultats;
- de clarifier que l'incidence du réexamen des dérivés peut être présentée séparément dans l'état de la variation de la dette nette.

L'adoption de ces normes exige l'adoption des chapitres révisés SP 1201 – Présentation des états financiers et SP 3041 – Placements de portefeuille. La province évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

SP 3041 – Placements de portefeuille

La nouvelle norme remplace la norme SP 3040 – Placements de portefeuille, qui fournit des indications révisées concernant la comptabilisation, la présentation et la divulgation des placements de portefeuille. Cette norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2022-2023, par suite de l'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

SP 3400 – Revenus

La nouvelle norme procure un cadre pour la constatation des revenus en faisant la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation. Cette norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2023-2024. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette contractée, déduction faite de tout placement dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario, de 372,8 milliards de dollars au 31 mars 2020 (354,3 milliards de dollars en 2018-2019) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux à court et à long terme, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite fédéraux. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 365,1 milliards de dollars (349,1 milliards de dollars en 2018-2019) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 17,6 milliards de dollars (18,9 milliards de dollars en 2018-2019), déduction faite des placements dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario d'une valeur de 9,9 milliards de dollars (13,7 milliards de dollars en 2018-2019). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette active de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats dérivés connexes. Voir la note 4 pour la dette des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés.

Dettes					2020	2019
Au 31 mars						
(en millions de dollars)						
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Autres devises¹	Total	Total
Échéance :						
2020	–	–	–	–	–	48 977
2021	33 316	12 419	1 652	2 399	49 786	26 646
2022	19 163	5 984	–	–	25 147	24 118
2023	17 990	12 461	–	–	30 451	24 206
2024	22 450	6 660	–	–	29 110	29 093
2025	18 115	1 446	7 249	350	27 160	–
1 – 5 ans	111 034	38 970	8 901	2 749	161 654	153 040
6 – 10 ans	66 534	5 253	2 371	1 367	75 525	83 172
11 – 15 ans	13 959	–	–	288	14 247	12 561
16 – 20 ans	36 309	–	–	–	36 309	23 608
21 – 25 ans	26 361	–	80	–	26 441	38 861
26 – 50 ² ans	68 552	–	–	–	68 552	56 738
Total de la dette contractée^{3,4,6}	322 749	44 223	11 352	4 404	382 728	367 980
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(9 938)	–	–	–	(9 938)	(13 716)
Total	312 811	44 223	11 352	4 404	372 790	354 264
Dettes contractées pour les besoins de la province	305 131	44 223	11 352	4 404	365 110	349 088
SFIEO	17 618	–	–	–	17 618	18 892
Total de la dette contractée	322 749	44 223	11 352	4 404	382 728	367 980
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(9 938)	–	–	–	(9 938)	(13 716)
Total	312 811	44 223	11 352	4 404	372 790	354 264
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)⁶						
2020	3,64 %	2,26 %	2,80 %	2,85 %	3,45 %	–
2019	3,76 %	2,48 %	3,47 %	3,01 %	–	3,60 %

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le yen japonais, le franc suisse et la livre sterling.

² L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

³ Le montant en devise initial est converti en dollars canadiens.

⁴ Au 31 mars 2020, le total de la dette libellée en devises était de 60,0 milliards de dollars (60,7 milliards de dollars en 2018-2019). De ce montant, 59,4 milliards de dollars ou 99,0 % (60,1 milliards de dollars ou 99,1 % en 2018-2019) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 1,0 % (0,9 % en 2018-2019) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 585 millions de dollars (536 millions de dollars en 2018-2019) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale révisée, était de 0,2 % (0,2 % en 2018-2019).

⁵ Au 31 mars 2020, la dette contractée pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par la province en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 7,4 milliards de dollars (10,0 milliards de dollars en 2018-2019) et une dette à court terme de 2,5 milliards de dollars (3,7 milliards de dollars en 2018-2019).

⁶ Les taux d'intérêt effectifs fondés sur la fourchette de la dette totale vont de 0 % à 15,75 % (0 % à 15,75 % en 2018-2019).

Dettes		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2020	2019
Dettes payables aux/à l'/à la ou de la :		
Investisseurs publics	372 718	356 941
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	9 318	10 188
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants ¹	9	89
Dettes du trust des conseils scolaires	584	607
Société canadienne d'hypothèques et de logement	99	155
Total de la dette contractée	382 728	367 980
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario	(9 938)	(13 716)
Total	372 790	354 264
¹ Répartitions provinciales remboursables au gouvernement fédéral.		

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre parties consentantes. La grande partie de la dette de la province est évaluée à la juste valeur en ayant recours aux cotes du marché public. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, on se sert des flux de trésorerie actualisés. Ces estimations sont influencées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2020 était de 420,8 milliards de dollars (394,2 milliards de dollars en 2018-2019). La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

Dettes du trust des conseils scolaires

Un trust des conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée déduction faite du fonds d'amortissement de 307 millions de dollars (284 millions de dollars en 2018-2019), est incluse dans la dette de la province.

3. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficace. Elle a recours à diverses stratégies, dont celle relative aux instruments financiers dérivés (dérivés).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés pour se prémunir contre les risques de change et de taux d'intérêt. La province a recours à la comptabilité de couverture pour sa couverture de change.

Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats légaux en vertu desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à l'Ontario de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises et la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les conditions essentielles par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé à long terme.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque de marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 3 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2020, 0,2 % et 0,0 % (0,2 % et 0,0 % en 2018-2019) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. Au 31 mars 2020, la dette non couverte se limitait à la dette émise en francs suisses. L'appréciation d'un centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 8,7 millions de dollars (7,3 millions de dollars en 2018-2019) de la dette en francs suisses non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 1,0 million de dollars (0,7 million de dollars en 2018-2019). Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2019-2020 s'élevaient à 27,2 millions de dollars (pertes de 17,0 millions de dollars en 2018-2019).

Risque de taux d'intérêt

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon son exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimé en pourcentage des dettes précitées.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets est limitée à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2020, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 10,0 % et de -13,5 % respectivement (10,8 % et -15,7 % en 2018-2019). On prévoit que l'incidence pour une année complète d'une variation de l'intérêt sur la dette de 100 points de base des taux d'emprunt sera d'environ 400 millions de dollars en 2020-2021 (350 millions de dollars en 2019-2020).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie, à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui donnent une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Biens affectés en garantie

L'Ontario a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2020, la province avait donné des actifs en nantissement à des contreparties d'une valeur de 313 millions de dollars (253 millions de dollars en 2018-2019), qui seraient inclus dans le poste Placements ou Trésorerie et équivalents de trésorerie, ou les deux.

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2020.

Exposition au risque de crédit		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2020	2019
Risque de crédit brut	8 351	5 430
Moins : Conventions de compensation	(4 935)	(3 932)
Risque de crédit net	3 416	1 498
Moins : Biens reçus en garantie	(3 407)	(1 332)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)	9	166

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes-cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux dispositions des conventions de compensation. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) renvoie à la perte que la province pourrait essayer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.

Valeur nominale du portefeuille des dérivés

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province en cours au 31 mars 2020, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats, ni les flux de trésorerie réels.

Valeur nominale et juste valeur du portefeuille des dérivés												
Au 31 mars									<i>Valeur nominale</i>		<i>Juste valeur</i>	
(en millions de dollars)									2020	2019	2020	2019
Échéance durant l'exercice	2021	2022	2023	2024	2025	6 – 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total	Total	
Swaps :												
Taux d'intérêt ¹	21 633	11 262	20 226	11 856	6 991	9 086	5 803	86 857	86 561	(1 136)	(1 725)	
Devises	11 804	3 265	9 189	6 530	12 713	9 910	368	53 779	54 690	3 164	2 326	
Contrats de change à terme	20 590	–	–	–	–	–	–	20 590	26 953	1 249	97	
Total	54 027	14 527	29 415	18 386	19 704	18 996	6 171	161 226	168 204	3 277	698	

¹ Inclut 3,1 milliards de dollars (3,4 milliards de dollars en 2018-2019) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par une entité consolidée et 7,4 milliards de dollars (5,0 milliards de dollars en 2018-2019) liés à des placements à court terme détenus par la province.

4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés.

L'autre financement à long terme de 15,0 milliards de dollars au 31 mars 2020 (15,4 milliards de dollars en 2018-2019) comprend la dette du secteur parapublic de 5,4 milliards de dollars (5,4 milliards de dollars en 2018-2019), les obligations découlant des partenariats publics-privés du secteur parapublic de 5,7 milliards de dollars (6,0 milliards de dollars en 2018-2019) et les autres obligations liées aux partenariats publics-privés de 3,9 milliards de dollars (4,0 milliards de dollars en 2018-2019). Le tableau suivant présente l'échéancier de l'autre financement à long terme, par type de financement.

Autre financement à long terme					
Au 31 mars 2020 (en millions de dollars)					
				2020	2019
Type de financement	Dette du secteur parapublic	Obligations du secteur parapublic – PPP	Autres obligations – PPP	Total	Total
Échéance :					
2020-2021	856	832	592	2 280	3 116
2021-2022	367	409	507	1 283	937
2022-2023	398	281	87	766	1 175
2023-2024	332	289	71	692	555
2024-2025	321	237	74	632	526
1 – 5 ans	2 274	2 048	1 331	5 653	6 309
6 ^e année et par la suite	3 113	3 654	2 555	9 322	9 110
Total	5 387	5 702	3 886	14 975	15 419

Les charges liées à l'intérêt sur la dette du secteur parapublic de 301 millions de dollars (311 millions de dollars en 2018-2019) sont constatées dans l'intérêt sur la dette.

5. Revenus et apports en capital reportés

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. (Teranet) en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brevets en Ontario. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique d'environ 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée du contrat.

Revenus et apports en capital reportés		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2020	2019
Revenus reportés :		
Hôpitaux, conseils scolaires et collèges	2 511	2 293
Immatriculation et permis de conduire	1 166	1 159
Teranet Inc.	836	855
Autres	389	404
Total des revenus reportés	4 902	4 711
Apports en capital reportés	8 337	8 203
Total	13 239	12 914

6. Prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, la province rend également compte dans ses états financiers des prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement.

À cause de la pandémie de COVID-19, il existe également une incertitude de mesure quant à l'évaluation des investissements dans les régimes de retraite capitalisés dont l'Ontario rend compte dans ses états financiers (voir la note 1d). Cette incertitude est causée par les données non observables pour l'évaluation, faute de cours de marché et de détermination de taux d'actualisation pour évaluer certains investissements au 31 mars 2020.

Comme le permettent les normes comptables applicables au secteur public du Canada, la province a choisi d'utiliser une date anticipée pour la mesure des régimes de retraite, soit le 31 décembre, pour préparer les états financiers consolidés au 31 mars. La province applique cette pratique constamment et, par le passé, il n'y a pas eu de changements importants dans l'évaluation des régimes entre les dates de mesure et de déclaration. Cependant, entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020, le rendement des investissements a connu des variations majeures. L'actif des régimes a donc été redressé au 31 mars 2020 et témoigne de l'importante dévalorisation des actifs attribuable aux pertes sur placement des régimes de retraite contributifs à prestations déterminées. Les incidences connexes sont également prises en compte pour déterminer les gains/pertes actuariels non amortis ainsi que la dépréciation de certains régimes de retraite contributifs à prestations déterminées. Les actifs de 2018-2019 des régimes et les gains (pertes) actuariels non amortis continuent de représenter la valeur des actifs au 31 décembre 2018.

Variations de la valeur marchande de l'actif des caisses de retraite entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020

(en millions de dollars)

Actif des caisses de retraite au 31 décembre 2019 ¹	193 333
Moins dépréciation de la valeur marchande due aux pertes sur placement	(14 057)
Actif des régimes de retraite au 31 mars 2020	179 276

Le taux de rendement moyen des régimes de retraite contributifs à prestations déterminées entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020 a été de -7,27 %. Ces variations qu'a connues la valeur des actifs entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020 se sont répercutées dans la valeur marchande des actifs et la valeur liée au marché des actifs utilisée pour déterminer la charge à payer ou le produit à recevoir avant la réduction de valeur au 31 mars 2020.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs – Passif (Actif)						
Au 31 mars						
(en millions de dollars)	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	150 359	143 752	12 534	11 398	162 893	155 150
Moins : Actif des régimes de retraite	(182 692)	(173 398)	(596)	(594)	(183 288)	(173 992)
(Excédent)/Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations ^{1,2}	(32 333)	(29 646)	11 938	10 804	(20 395)	(18 842)
Gains (pertes) actuariels non amortis	13 249	12 882	(1 191)	(335)	12 058	12 547
Charge à payer (actif)	(19 084)	(16 764)	10 747	10 469	(8 337)	(6 295)
Provision pour moins-value ³	20 418	17 873	–	–	20 418	17 873
Passif total	1 334	1 109	10 747	10 469	12 081	11 578

¹ Ce montant comprend 33 842 millions de dollars (31 004 millions de dollars en 2018-2019) ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et 1 510 millions de dollars (1 358 millions de dollars en 2018-2019) ayant trait au Régime de retraite des fonctionnaires dont les obligations dépassent l'actif.

² Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

³ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Pour l'exercice clos le 31 mars

(en millions de dollars)

	2020	2020	2020	2019
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations	4 452	1 274	5 726	5 043
Amortissement des gains actuariels	(1 058)	10	(1 048)	(1 145)
Cotisations salariales et autres cotisations patronales ¹	(288)	–	(288)	(360)
Coût découlant de modifications ou de compressions des régimes	–	–	–	–
Constatation des gains actuariels non amortis	–	–	–	(1)
Charge/(Revenu) d'intérêt	(1 681)	246	(1 435)	(1 516)
Variation de la provision pour moins-value ²	2 545	–	2 545	2 979
Total	3 970	1 530	5 500	5 000

¹ Les cotisations salariales et autres cotisations patronales indiquées continuent de porter sur une période de 12 mois seulement et ne comprennent pas les montants liés à la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.

² La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, selon le régime et le type		
Pour l'exercice clos le 31 mars		
(en millions de dollars)	2020	2019
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ¹	1 570	1 678
Régime de retraite des fonctionnaires ²	715	571
Régime de retraite du SEFPO ²	235	221
Healthcare of Ontario Pension Plan – HOOPP ³	1 208	1 130
Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan – CAATPP ⁴	242	231
Total – Prestations de retraite	3 970	3 831
Autres avantages sociaux futurs – Prestations de retraite²	1 530	1 169
Total – Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs⁵	5 500	5 000

¹ Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et sont divulguées séparément à l'Annexe 4.

² Les charges du Régime de retraite des fonctionnaires et du Régime de retraite du SEFPO et les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs pour les employés de la fonction publique de l'Ontario sont incluses dans les autres charges dans l'état consolidé des résultats et sont classées dans les avantages sociaux et prestations de retraite à l'Annexe 4.

³ Les charges du HOOPP sont incluses dans les charges liées à la santé dans l'état consolidé des résultats.

⁴ Les charges du CAATPP sont incluses dans les charges liées au secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation dans l'état consolidé des résultats.

⁵ Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3.

Prestations de retraite

Le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du SEFPO et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui fournissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu de retraite déterminé selon une formule. Cette formule tient compte de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et des années de service d'un participant. Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les prestations sont financées par les cotisations des participants et de la province, ainsi que par les revenus de placement. Les participants cotisent normalement entre 8 % et 12 % (entre 8 % et 12 % en 2018-2019) de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes. Les employeurs qui ne sont pas consolidés par la province ne sont pas pris en compte dans les obligations et l'actif du RREO et du Régime de retraite du SEFPO.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule. Tout comme pour les régimes dont la province répond, la formule tient compte de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et du nombre d'années de cotisation au régime. Les prestations sont financées par les cotisations patronales et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. La province comptabilise un pourcentage des obligations nettes du HOOPP et du CAATPP, selon le ratio des cotisations des employeurs à celles des employés.

La province n'a pas le contrôle unilatéral sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'elle n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value est comptabilisée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant. La province a appliqué une provision pour moins-value intégrale pour l'actif net du RREO et du Régime de retraite du SEFPO.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. La capitalisation de ces régimes est fondée sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

La province verse des prestations de retraite aux juges par l'entremise de la Caisse de retraite des juges provinciaux depuis 1984. Les fonds de la Caisse font partie du Trésor et sont inclus dans les autres passifs dans les états financiers. Le 1^{er} janvier 2020, le Règlement de l'Ontario 290/13 sur les prestations de retraite et les allocations aux survivants pour les juges provinciaux est entré en vigueur. Globalement, les prestations versées aux juges sont inchangées, mais une partie de l'actif et des prestations de retraite a été transférée au Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP), nouvellement établi. Le RRJP englobe un régime de retraite à prestations déterminées enregistré et capitalisé et un régime de retraite à prestations déterminées complémentaire pour les juges admissibles dont les prestations de retraite prévues par le RRJP sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (fédérale) ou les règlements fiscaux fédéraux.

Conformément à la date de mesure que la province a choisie, soit le 31 décembre 2019, pour les régimes de retraite et d'avantages sociaux, l'obligation en matière de prestations de retraite des juges est prise en compte dans les autres passifs pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. L'obligation en matière de prestations de retraite sera reclassée dans le passif relatif aux régimes de retraite dans les états financiers consolidés de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREO	RRF	SEFPO	HOOPP	CAATPP
Meilleures estimations du gouvernement au 31 décembre 2019					
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,00 %	2,00 %	4,00 %	3,25 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	5,80 %	5,70 %	5,70 %	5,75 %	5,75 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	10,37 %	10,10 %	11,07 %	16,77 %	15,04 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2019					
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ¹ (en millions de dollars)	100 874	29 338	10 277	46 479	6 365
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ¹ (en millions de dollars)	97 109	28 794	10 068	42 976	5 966
Cotisations patronales ^{2,3} (en millions de dollars)	1 565	482	257	1 209	243
Cotisations salariales ^{2,4} (en millions de dollars)	1 599	407	262	1 007	243
Versements de prestation ^{1,2} (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 138	1 442	463	1 449	242
Nombre de participants actifs (approximatif)	184 000	44 315	46 330	242 000	36 640
Âge moyen des participants actifs	43,0	44,5	44,8	43,0	47,6
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,9	10,8	11,6	13,0	13,2
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	145 000	39 489	39 008	112 000	19 272
Meilleures estimations du gouvernement au 31 décembre 2018					
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	5,80 %	5,75 %	5,75 %	5,75 %	5,75 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	2,47 %	1,22 %	0,61 %	1,83 %	0,14 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2018					
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ¹ (en millions de dollars)	92 902	26 560	9 446	39 029	5 431
Valeur liée au marché de l'actif ¹ (en millions de dollars)	92 813	26 828	9 663	39 500	5 354
Cotisations patronales ^{2,3} (en millions de dollars)	1 678	472	250	1 130	231
Cotisations salariales ^{2,4} (en millions de dollars)	1 526	397	255	953	241
Versements de prestations ^{1,2} (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 011	1 364	480	1 258	240
Nombre de participants actifs (approximatif)	185 000	45 000	46 000	226 000	32 000
Âge moyen des participants actifs	43,0	45,0	44,7	44,2	47,7
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	15,1	10,8	11,7	13,0	13,1
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	142 000	38 000	38 000	103 000	16 000

¹ Compte tenu de la quote-part de la province, qui exclut les organismes qui ne sont pas consolidés par la province. La quote-part des risques et des prestations assumée par le gouvernement en vertu du RREO est 49,0 % (49,0 % en 2018-2019), en vertu du RRF, 100 % (100 % en 2018-2019), en vertu du Régime de retraite du SEFPO, 47,4 % (47,4 % en 2018-2019), du HOOPP, 49,4 % (49,4 % en 2018-2019) et du CAATPP, 47,0 % (50,0 % en 2018-2019).

² Les cotisations et les prestations continuent de porter sur une période de 12 mois seulement et ne comprennent pas les montants visés par la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.

³ Les cotisations patronales versées durant l'exercice de la province. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations patronales versées par des organismes non consolidés participant au RRF et au Régime de retraite du SEFPO, ni des autres cotisations patronales au RREO. Les cotisations patronales au RRF englobent des paiements spéciaux de 115 millions de dollars (131 millions de dollars en 2018-2019).

⁴ Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au RRF et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère minimal d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1^{er} janvier 2017 doivent maintenant avoir 20 ans de service pour prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite et être admissibles aux prestations d'assurance après la retraite. En outre, tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1^{er} janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 7,9 milliards de dollars au 31 mars 2020 (8,0 milliards de dollars en 2018-2019), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2019-2020, qui s'élèvent à 424 millions de dollars (356 millions de dollars en 2018-2019), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2019-2020 est de 3,5 % (3,5 % en 2018-2019). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2019-2020 se situe entre 1,6 % et 5,0 % (entre 2,0 % et 6,0 % en 2018-2019).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés, assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, s'il y a lieu, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 2,8 milliards de dollars au 31 mars 2020 (2,5 milliards de dollars en 2018-2019), est inclus dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 1,1 milliard de dollars en 2019-2020 (813 millions de dollars en 2018-2019), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 3,3 % en 2019-2020 (2,9 % en 2018-2019). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi en 2019-2020 varie entre 1,6 % et 6,0 % (entre 2,2 % et 6,0 % en 2018-2019).

7. Autres passifs

Autres passifs Au 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019
Passif au titre des sites contaminés	1 717	1 769
Autres passifs au titre des régimes de retraite	1 370	1 666
Montants dus à la Fair Hydro Trust	-	1 788
Autres fonds et passifs ¹	2 650	2 047
Total	5 737	7 270

¹ Englobent le passif de 33 millions de dollars qui reste relativement aux anciens contrats d'achat d'électricité d'Ontario Hydro.

Passif au titre des sites contaminés

La province fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 1,7 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2018-2019) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par l'Ontario pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement du passif de la province au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'exercice où ceux-ci sont évalués lorsque leur contamination est probable et mesurable.

Autres passifs au titre des régimes de retraite

Les autres passifs au titre des régimes de retraite comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires de la fonction publique, des juges de paix, des sous-ministres, du SEFPO et des protonotaires chargés de la gestion des causes, ainsi que les fonds grevés d'affectations d'origine externe et d'autres passifs à long terme.

Fair Hydro Trust

La Fair Hydro Trust a financé l'insuffisance de trésorerie de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité dans le cadre du refinancement du rajustement global. À la suite de l'adoption de la *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité*, la province a inscrit le montant de la dette active de la Fair Hydro Trust à titre de passif en 2019. Depuis 2020, la Fair Hydro Trust est un organisme public contrôlé par la province. Ses résultats financiers font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la province. Une fois la consolidation terminée, l'encours de la dette de la Fair Hydro Trust fera partie de la dette totale de la province (voir la note 2). La dette active tient compte du financement émis les années précédentes et constitue une transaction hors trésorerie dans l'exercice en cours.

8. Placements

Placements Au 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019
Placements temporaires	18 412	13 696
Plus : Actifs achetés aux termes de prises en pension de titres	6 808	13 531
Moins : Actifs vendus aux termes de pensions sur titres	(2 162)	(4 001)
Total des placements temporaires	23 058	23 226
Autres placements	3 072	3 112
Total des placements	26 130	26 338

Placements temporaires

La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 23,2 milliards de dollars au 31 mars 2020 (23,3 milliards de dollars en 2018-2019). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans les obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Autres placements

Les autres placements représentent les placements détenus par les organismes du secteur parapublic et d'autres organismes publics. Ces placements comprennent surtout des titres de placement à revenu fixe, comme les certificats de placement garanti, les obligations du gouvernement du Canada, d'autres obligations et les portefeuilles de placements collectifs (c.-à-d. fonds communs de placement).

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Au 31 mars (en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2020	2019
Coût								
Solde d'ouverture	17 408	89 317	40 994	13 709	8 538	10 912	180 878	169 088
Ajouts	847	4 466	3 887	890	1 283	787	12 160	13 128
Cessions	48	268	614	391	258	187	1 766	1 338
Solde de clôture	18 207	93 515	44 267	14 208	9 563	11 512	191 272	180 878
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	–	30 565	11 517	10 508	4 931	2 485	60 006	55 216
Ajouts	–	2 733	1 616	787	776	324	6 236	5 951
Cessions	–	148	575	385	233	93	1 434	1 161
Solde de clôture	–	33 150	12 558	10 910	5 474	2 716	64 808	60 006
Valeur comptable nette								
2020	18 207	60 365	31 709	3 298	4 089	8 796	126 464	–
2019	17 408	58 752	29 477	3 201	3 607	8 427	–	120 872

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent surtout l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste « Autres » comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2020, les biens en construction ont une valeur totale de 21,3 milliards de dollars (17,9 milliards de dollars en 2018-2019). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2019-2020 est de 245 millions de dollars (175 millions de dollars en 2018-2019). Le coût des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 884 millions de dollars (852 millions de dollars en 2018-2019), et leur amortissement cumulé est de 375 millions de dollars (362 millions de dollars en 2018-2019).

La charge d'amortissement de l'exercice 2019-2020 a totalisé 6,2 milliards de dollars (6,0 milliards de dollars en 2018-2019).

10. Changements à la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de l'Ontario. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires dans l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et dans l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus tirés des participations dans des entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à des pertes non réalisées de 1 418 millions de dollars en 2019-2020 (pertes non réalisées de 242 millions de dollars en 2018-2019), ce qui a entraîné une diminution au titre des participations dans des entreprises publiques et une augmentation correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

11.a. Passif éventuel

Obligations garanties par la province

Les garanties d'emprunt englobent des garanties ou des indemnités accordées par la province ou des organismes publics. La limite autorisée pour les emprunts garantis par la province au 31 mars 2020 s'établissait à 1,2 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2018-2019). Les emprunts garantis en cours s'élevaient à 0,5 milliard de dollars au 31 mars 2020 (0,6 milliard de dollars en 2018-2019). Les présents états financiers renferment une provision de 1,6 million de dollars (1,3 million de dollars en 2018-2019)

établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données surtout en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

Garanties d'emprunt Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2020		2019	
	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours
Ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	115,0	35,3	115,0	41,3
Finances	650,9	165,9	650,8	254,3
Enseignement supérieur et Formation professionnelle	7,0	7,0	9,0	9,0
	772,9	208,2	774,8	304,6
Entités consolidées				
Ontario Power Generation Inc.	81,0	81,0	81,0	81,0
Waterfront Toronto	–	–	–	3,0
	81,0	81,0	81,0	84,0
Hôpitaux, conseils scolaires et collèges	358,8	225,7	332,4	260,4
Total	1 212,7	514,9	1 188,2	649,0

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces dépassements. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la partie du fonds réservé à la gestion du combustible nucléaire épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le revenu réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Une entente conclue entre la CCSN, la province et OPG donnait à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA.

Demandes à l'encontre de la Couronne

Parmi les demandes à l'encontre de la Couronne, 75 (65 en 2018-2019) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars. Ces demandes découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des demandes à l'encontre des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » des états des ministères et des annexes.

Le 20 avril 2016, la Cour supérieure de l'Ontario a déterminé que le projet de loi 115, la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*, contrevenait au droit à la négociation collective accordé aux syndicats par la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour n'a pas imposé de pénalité à la province et a demandé aux parties de tenter de négocier un recours. La province tient compte dans ses états financiers de sa meilleure estimation, à l'aide des renseignements disponibles, du montant risquant de découler du recours, l'étendue de ce montant n'ayant pas été divulguée parce qu'une entente n'avait pas été conclue avec toutes les parties requérantes. Au 31 mars 2020, les parties requérantes n'avaient pas toutes conclu une entente avec la Couronne. Une des parties requérantes est retournée devant le tribunal pour déterminer le montant du recours.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang Limitée. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de ladite Entente de soutien se chiffre à environ 350 millions de dollars. À la connaissance de la province, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

Sites contaminés

La province a relevé 142 sites (141 en 2018-2019) qui pourraient représenter un passif de 400 millions de dollars (398 millions de dollars en 2018-2019). Un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'il est impossible de déterminer la probabilité que le gouvernement devienne responsable de ces sites ou parce que le montant du passif ne peut être estimé, ou pour ces deux raisons.

Cotisations fiscales

La province a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en vue de faire la transition vers une administration unique de l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette entente, pour les années d'imposition d'avant 2008, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est chargée de l'administration des activités liées aux audits, des oppositions des contribuables et de tout appel pouvant découler des oppositions administrées par l'ARC. L'aboutissement de ces oppositions et appels étant incertain, on ne peut raisonnablement estimer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

Revendications territoriales et liées à un territoire

Une revendication territoriale ou liée à un territoire est une allégation officielle faite par une communauté autochtone ayant légalement droit à des terres ou à une compensation, financière ou autre. À l'heure actuelle, 63 revendications territoriales sont en cours de négociation ou en voie d'examen, ou ont été acceptées à des fins de négociation. Un passif est constaté s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

Les autres éventualités pour cet exercice s'élèvent à 0,1 milliard de dollars (0,1 milliard de dollars en 2018-2019).

b. Actif éventuel

La province a intenté une action à l'endroit d'un certain nombre de compagnies de l'industrie du tabac en vertu de la *Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Cette action est à la phase précédant l'instruction. Cependant, elle est actuellement suspendue en raison de procédures d'insolvabilité liées à des compagnies de tabac en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Il n'est pas possible de fournir le montant des paiements que pourrait recevoir la province.

12.a. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019	Paiements minimums exigés en :					2026 et après
			2021	2022	2023	2024	2025	
Paiements de transfert	13 743	14 282	4 758	2 390	1 699	645	370	3 881
Contrats de partenariats publics-privés	23 552 ¹	28 912	2 785	1 925	1 580	1 130	640	15 492
Ontario Power Generation	2 469	2 619	1 571	258	172	158	92	218
Baux	5 303	5 396	760	678	614	533	441	2 277
Contrats de construction	21 136	5 103	17 921	1 065	582	367	273	928
Autres	5 337	12 643	1 809	1 142	687	479	255	965
Total des obligations contractuelles	71 540	68 955	29 604	7 458	5 334	3 312	2 071	23 761

¹ La majorité des contrats de partenariats publics-privés de 2020 concernent des projets liés aux hôpitaux (35 %) et à Metrolinx (26 %).

La province a conclu un certain nombre de contrats de partenariats publics-privés pluriannuels pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été remplies.

b. Droits contractuels

Droits contractuels Au 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et après
Baux	877	98	61	52	49	47	44	624
Contrats de construction	330	33	96	95	81	51	7	–
Autres	62	13	54	2	1	–	–	5
Total des droits contractuels	1 610	605	337	254	214	125	51	629

En mai 2010, la province a conclu avec Teranet une entente visant à prolonger de 50 ans son entente initiale en échange d'un paiement immédiat de 1,0 milliard de dollars en espèces. Dans le cadre de la nouvelle entente, Teranet a convenu de verser à l'Ontario des redevances annuelles à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2067. Les paiements de redevances dépendent des résultats financiers de Teranet. La province a constaté 27 millions de dollars de revenus relatifs aux paiements de redevances liés aux droits contractuels associés à Teranet en 2019-2020 (24,5 millions en 2018-2019).

Les droits contractuels sont assurés de nature et ils deviendront des actifs à l'avenir lorsque les modalités des contrats seront respectées.

13. Fonds en fiducie sous administration

Les fonds en fiducie sous administration énumérés ci-dessous ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la province.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) est chargée de l'administration de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui établit une assurance sans égard à la responsabilité prévoyant que les travailleurs qui subissent des lésions au travail ou souffrent d'une maladie professionnelle reçoivent des prestations.

Le tuteur et curateur public de la province de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance en Ontario.

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles est exploité en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*. Cette loi prévoit une indemnisation pour les pertes admissibles causées par des véhicules automobiles non identifiés et non assurés.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) assure une protection, sous réserve de certains maximums et exclusions, aux participants et aux bénéficiaires de l'Ontario de régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique du secteur privé en cas d'insolvabilité du promoteur du régime. Le FGPR est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* et son règlement d'application, et est administré par le directeur général de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) depuis le 8 juin 2019. Avant cette date, le Fonds était administré par le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le Fonds de réserve d'assurance-dépôts protège les déposants des caisses populaires et des *credit unions* de l'Ontario contre la perte de leurs dépôts assurables. Le Fonds est régi par la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* et ses règlements d'application et est administré par l'ARSF depuis le 8 juin 2019. Avant cette date, il était administré par la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD).

Le passif net assumé par l'ARSF au 8 juin 2019 a été comptabilisé à sa valeur comptable et redressé pour se conformer aux normes de comptabilité dans le secteur public, lorsque cela était nécessaire.

L'information financière résumée provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers de la WSIB et du tuteur et curateur public de la province de l'Ontario ont été préparés conformément aux IFRS.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB)		
Au 31 décembre		
(en millions de dollars)	2019	2018
Actif	40 536	37 309
Passif	32 517	32 667
Actif net	8 019	4 642
Solde du Fonds attribuable aux intéressés de la WSIB	4 588	1 484

Autres fonds en fiducie				
Au 31 mars				
(en millions de dollars)	2020			2019
	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	2 227	101	2 126	2 076
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles ¹	79	222	(143)	(159)
Fonds de garantie des prestations de retraite	1 143	225	918	835
			2020	2019
	Actif	Passif	Solde du fonds	Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts (au 7 juin 2019)	-	-	-	297 \$
Fonds de réserve d'assurance-dépôts ²	330	1	329	S.O.

¹ Des états financiers audités ne sont pas disponibles pour le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles. Les chiffres proviennent d'états financiers non audités.

² Pour les besoins de l'information financière, l'exercice de la Société ontarienne d'assurance-dépôts prend fin le 31 décembre. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, dont l'exercice prend fin le 31 mars pour les besoins de l'information financière, a pris en charge l'administration du Fonds de réserve d'assurance-dépôts le 8 juin 2019. Le solde du Fonds de 297 millions de dollars était le solde au 7 juin 2019.

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes.

14. Information relative aux apparentés et opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la province de l'Ontario transige avec des parties du périmètre comptable, dont les sociétés de la Couronne provinciales, les organismes, conseils et commissions ainsi que les organismes publics sans but lucratif. Ces opérations interentités, qui se font entre apparentés en propriété commune ou sous contrôle commun, sont comptabilisées à la valeur d'échange et ont été éliminées aux fins de la présentation de l'information consolidée.

Les opérations relatives aux apparentés peuvent aussi comprendre les opérations avec des entités qui ne font pas partie du périmètre comptable lorsqu'un membre du personnel clé de gestion de l'Ontario, sa conjointe, son conjoint ou une personne à sa charge, fait partie du personnel clé de gestion de l'autre partie à l'opération avec la province. À titre de membre du personnel clé de gestion, il gouverne ou partage le pouvoir de déterminer les décisions financières ou opérationnelles continues de l'autre partie à l'opération. Les membres du personnel clé de gestion de la province sont les personnes ayant le pouvoir et chargées de planifier, de diriger et de contrôler les activités du gouvernement, et ils désignent les ministres, les ministres associés et les sous-ministres aux fins du présent rapport.

La province a mis en place un large éventail de mesures de contrôle pour s'assurer que le personnel clé de gestion ne transige pas avec des apparentés. En 2019-2020, il n'y a eu aucune opération importante entre apparentés d'une valeur différente de celle qui aurait été consignée si les parties n'étaient pas des apparentés.

15. Événements postérieurs

Acquisition par Ontario Power Generation

Le 29 avril 2020, Ontario Power Generation (OPG), par le biais de la filiale à 100 % Atura Power, a conclu l'acquisition d'un portefeuille de centrales au gaz naturel à cycle mixte en Ontario, de la société TC Energy, pour environ 2,8 milliards de dollars, sous réserve des rajustements de clôture habituels. Le portefeuille comprend la centrale de Napanee, d'une capacité de 900 mégawatts-heure (MW), la centrale de Halton Hills, d'une capacité de 683 MW, et une participation de 50 % dans Portlands Energy Centre, d'une capacité de 550 MW.

Réseau Télémédecine Ontario

Le Règlement de l'Ontario 390/19 pris en application de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* habilite la ministre de la Santé et des Soins de longue durée à intégrer le Réseau Télémédecine Ontario (RTO) à Santé Ontario. Le 18 mars 2019, la ministre de la Santé et des Soins de longue durée a pris un décret de transfert à l'intention du RTO. Depuis le 1^{er} avril 2020, les employés, actifs, passifs, droits et obligations du RTO ressortissent entièrement à Santé Ontario.

Régime de retraite des juges provinciaux

La province verse des prestations de retraite aux juges par l'entremise de la Caisse de retraite des juges provinciaux depuis 1984. Les fonds de la Caisse font partie du Trésor et sont inclus dans les autres passifs dans les états financiers. Au 1^{er} janvier 2020, le Règlement de l'Ontario 290/13 sur les prestations de retraite et les allocations aux survivants pour les juges provinciaux est entré en vigueur. Globalement, les prestations versées aux juges sont inchangées, mais une partie de l'actif et des prestations de retraite a été transférée au Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP), nouvellement établi. Le RRJP englobe un régime de retraite enregistré, entièrement capitalisé, et un régime de retraite complémentaire pour les juges admissibles dont les prestations de retraite prévues par le RRJP sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (fédérale) ou les règlements fiscaux fédéraux.

Conformément à la date de mesure que la province a choisie, soit le 31 décembre 2019, pour les régimes de retraite et d'avantages sociaux, l'obligation en matière de prestations de retraite des juges est prise en compte dans les autres passifs pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. L'obligation en matière de prestations de retraite sera reclassée dans le passif relatif aux régimes de retraite dans les états financiers consolidés de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

16. Changements dans la présentation et le classement de l'information

A. Retraitement du budget de 2019

À des fins de comparaison, le budget de 2019 a été reclassé afin de regrouper toutes les charges liées au portefeuille immobilier du gouvernement (PIG) sous le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs; les projets soutenus par Infrastructure Ontario (IO), sous le ministère de l'Infrastructure; et les programmes soutenus par la Fondation Trillium de l'Ontario (FTO), sous le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Les chiffres réels sont présentés sur la même base, par souci d'uniformité.

Un résumé des modifications est présenté, par ministère, dans le tableau ci-dessous.

Charges par ministère (en millions de dollars)	Budget 2019-2020	Reclassements PIG, IO et FTO	Budget 2019-2020 reclassé
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	878	(11)	867
Procureur général	1 934	(298)	1 636
Commission de régie interne	295	(7)	288
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	16 666	(79)	16 587
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	782	(9)	773
Éducation	31 550	(28)	31 522
Énergie, Développement du Nord et Mines	5 185	(7)	5 178
Environnement, Protection de la nature et Parcs	631	(25)	606
Bureaux du corps exécutif	40	(2)	38
Finances	1 463	(13)	1 450
Affaires francophones	6	–	6
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	667	910	1 577
Santé et Soins de longue durée	63 511	(74)	63 437
Affaires autochtones	74	(2)	72
Infrastructure	524	42	566
Travail	306	(13)	293
Affaires municipales et Logement	1 118	(7)	1 111
Richesses naturelles et Forêts	672	(33)	639
Services aux aînés et Accessibilité	51	–	51
Solliciteur général	2 965	(266)	2 699
Tourisme, Culture et Sport	1 493	8	1 501
Formation, Collèges et Universités	11 371	(2)	11 369
Transports	5 188	(76)	5 112
Secrétariat du Conseil du Trésor	1 639	(8)	1 631
Fonds de prévoyance	1 100	–	1 100
Intérêt sur la dette	13 335	–	13 335
Total des charges	163 444	–	163 444

B. Reclassement des secteurs

Toutes les présentations de résultats par secteur pour les chiffres comparatifs du budget de 2019 et de l'exercice précédent ont été reclassées en se fondant sur la même base que celle qui a été utilisée pour déclarer les charges réelles de l'exercice en cours.

Reclassement des secteurs pour le budget de 2019-2020 (en millions de dollars)

	Budget 2019-2020	Reclassements PIG, IO et FTO	Budget 2019-2020 reclassé
Santé	63 511	(74)	63 437
Éducation	31 550	(28)	31 522
Services à l'enfance et services sociaux	16 666	(79)	16 587
Éducation postsecondaire et formation	11 371	(2)	11 369
Justice	4 899	(564)	4 335
Autres programmes	22 112	747	22 859
Intérêt sur la dette	13 335	–	13 335
Total des charges	163 444	–	163 444

Retraitement des secteurs pour les chiffres réels 2018-2019 (en millions de dollars)

	Chiffres 2018-2019 déclarés	Reclassements PIG, IO et FTO	Changements– restructuration de ministères et programmes de transferts	Chiffres 2018-2019 retraités
Santé	61 511	2	393	61 906
Éducation	30 425	–	–	30 425
Services à l'enfance et services sociaux	17 186	–	(324)	16 862
Éducation postsecondaire et formation	11 869	–	115	11 984
Justice	4 392	77	3	4 472
Autres programmes	23 368	(79)	(187)	23 102
Intérêt sur la dette	12 384	–	–	12 384
Total des charges	161 135	–	–	161 135

C. Redressement de la dette nette et du déficit accumulé de l'exercice précédent

En 2019-2020, un redressement de 526 millions de dollars a été fait au solde d'ouverture du déficit accumulé pour les débiteurs liés à l'impôt des sociétés et d'autres redressements des revenus.

D. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2019-2020.

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source.....	100
Annexe 2	Revenus par secteur.....	102
Annexe 3	Charges par secteur.....	104
Annexe 4	Charges par ministère.....	106
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer.....	107
Annexe 6	Débiteurs.....	107
Annexe 7	Prêts en cours.....	108
Annexe 8	Organismes publics.....	110
Annexe 9	Entreprises publiques.....	116
Annexe 10	Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges....	120

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2019-2020	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	36 600	37 743	35 381
Taxe de vente	28 076	28 619	27 808
Impôt des sociétés	15 171	15 414	16 606
Impôt-santé des employeurs	6 837	6 731	6 544
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6 085	6 179	6 171
Contribution-santé de l'Ontario	4 021	4 059	3 819
Droits de cession immobilière et impôt sur la spéculation pour les non-résidents	2 877	3 067	2 761
Taxe sur l'essence	2 766	2 783	2 709
Taxe sur le tabac	1 213	1 118	1 241
Taxe sur les carburants	776	807	774
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	618	582	603
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	488	505	435
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	70	48	19
Autres impôts et taxes	540	623	653
	106 138	108 278	105 524
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	15 646	15 640	14 852
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 653	5 650	5 451
Entente sur le développement du marché du travail	706	723	719
Logement social	359	484	394
Soins à domicile et santé mentale	425	426	329
Transferts directs aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges	330	414	390
Programmes relatifs à l'infrastructure	1 043	400	605
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	330	331	296
Entente sur le bien-être des Indiens	265	283	281
Apprentissage et garde des jeunes enfants	146	145	160
Expansion du bilinguisme	82	95	85
Aide juridique – Droit criminel	56	90	64
Système de justice pénale pour les adolescents	52	53	53
Paiements de péréquation	–	–	963
Autres	360	664	448
	25 453	25 398	25 090

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2019-2020	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2018-2019
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (Annexe 10)	9 364	9 281	9 237
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	5 821	5 896	5 470
Autres			
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	2 066	2 055	1 991
Ventes et locations	1 590	1 369	1 477
Autres droits et permis	845	931	861
Redevances	287	283	251
Remaniement des services locaux	139	127	138
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	125	122	173
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	30	30	41
Produit tiré des quotas d'émission	–	–	472
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	–	–	15
Recettes de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	235	225	227
Divers	2 072	2 101	2 733
	7 389	7 243	8 379
Total des revenus	154 165	156 096	153 700

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé ¹		Éducation ²		Services sociaux et services à l'enfance ³		Éducation postsecondaire et formation ⁴	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Revenus								
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	818	704	259	266	405	384	1 050	1 153
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (<i>Annexe 10</i>)	4 113	4 165	1 507	1 587	–	–	3 661	3 485
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (<i>Annexe 1</i>)	203	914	58	58	141	113	259	50
Total	5 134	5 783	1 824	1 911	546	497	4 970	4 688

¹ Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

² Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

³ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁴ Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice ⁵		Autres ⁶		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)						
Revenus						
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	108 278	105 524	108 278	105 524
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	148	117	22 718	22 466	25 398	25 090
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (<i>Annexe 10</i>)	–	–	–	–	9 281	9 237
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	5 896	5 470	5 896	5 470
Autres (<i>Annexe 1</i>)	904	854	5 678	6 390	7 243	8 379
Total	1 052	971	142 570	139 850	156 096	153 700

⁵ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

⁶ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Développement économique, Création d'emplois et Commerce, Énergie, Développement du Nord et Mines, Environnement, Protection de la nature et Parcs, Finances, Affaires francophones, Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Affaires autochtones, Infrastructure, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Services aux aînés et Accessibilité, Tourisme, Culture et Sport, et Transports, ainsi que la Commission de régie interne, les Bureaux du corps exécutif et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services à l'enfance et services sociaux ⁴		Éducation postsecondaire et formation ⁵	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Charges								
Paiements de transfert ⁹	28 532	27 936	3 086	2 148	16 329	16 053	5 885	6 875
Traitements et salaires	17 285	16 692	18 542	18 359	468	488	2 668	2 558
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	–	–	–	–
Services	4 656	4 851	1 774	1 701	118	131	1 009	937
Fournitures et équipement	5 624	5 325	2 124	2 151	6	6	325	331
Avantages sociaux	3 054	2 901	2 834	2 805	74	88	319	304
Amortissement des immobilisations corporelles	1 808	1 788	1 360	1 324	39	37	366	334
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 6)	1 712	1 627	1 830	1 846	8	7	244	239
Transports et communications	203	225	7	9	17	19	70	74
Intérêt sur la dette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	–	–	–	–	–	–	–	–
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	842	561	195	82	44	33	387	332
Total¹⁰	63 716	61 906	31 752	30 425	17 103	16 862	11 273	11 984

¹ Les renseignements présentés dans les colonnes des secteurs représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

² Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

³ Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

⁴ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁵ Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice ⁶		Autres ⁷		Intérêt sur la dette ⁸		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)								
Charges								
Paiements de transfert ⁹	552	515	11 846	11 346	–	–	66 230	64 873
Traitements et salaires	2 609	2 573	2 976	3 174	–	–	44 548	43 844
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	12 194	12 073	12 194	12 073
Services	577	486	2 425	2 329	–	–	10 559	10 435
Fournitures et équipement	156	157	182	219	–	–	8 417	8 189
Avantages sociaux	349	358	541	499	–	–	7 171	6 955
Amortissement des immobilisations corporelles	18	17	2 645	2 451	–	–	6 236	5 951
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 6)	53	46	1 653	1 236	–	–	5 500	5 001
Transports et communications	100	102	183	186	–	–	580	615
Intérêt sur la dette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	–	–	–	–	301	311	301	311
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	122	173	–	–	122	173
Autres	302	218	1 140	1 489	–	–	2 910	2 715
Total¹⁰	4 716	4 472	23 713	23 102	12 495	12 384	164 768	161 135

⁶ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

⁷ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Développement économique, Création d'emplois et Commerce, Énergie, Développement du Nord et Mines, Environnement, Protection de la nature et Parcs, Finances, Affaires francophones, Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Affaires autochtones, Infrastructure, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Services aux aînés et Accessibilité, Tourisme, Culture et Sport, et Transports, ainsi que la Commission de régie interne, les Bureaux du corps exécutif et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

⁸ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

⁹ Les Services à l'enfance et services sociaux englobent des transferts de 1 678 millions de dollars (1 685 millions de dollars en 2018-2019) aux sociétés d'aide à l'enfance.

¹⁰ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2019-2020.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2019-2020 ¹	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels retraités 2018-2019
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	867	1 132	1 066
Procureur général	1 636	1 942	1 791
Commission de régie interne	288	257	371
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	16 587	17 103	16 862
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	773	727	923
Éducation	29 790	30 182	28 747
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	1 732	1 570	1 678
Énergie, Développement du Nord et Mines	5 178	6 712	5 723
Environnement, Protection de la nature et Parcs	606	612	682
Bureaux du corps exécutif	38	32	39
Finances	820	894	954
Intérêt sur la dette	13 335	12 495	12 384
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	505	503	510
Coûts des contrats d'achat d'électricité	125	122	173
Affaires francophones	6	5	6
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	1 577	1 550	1 665
Santé et Soins de longue durée	63 437	63 716	61 906
Affaires autochtones	72	87	290
Infrastructure	566	358	513
Travail	293	281	307
Affaires municipales et Logement	1 111	1 199	1 479
Richesses naturelles et Forêts	639	677	720
Services aux aînés et Accessibilité	51	54	52
Solliciteur général	2 699	2 774	2 681
Tourisme, Culture et Sport	1 501	1 644	1 563
Formation, Collèges et Universités	11 369	11 273	11 984
Transports	5 112	5 011	4 718
Secrétariat du Conseil du Trésor	279	190	183
Fonds de prévoyance ²	1 100	–	–
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 352	1 666	1 165
Total des charges	163 444	164 768	161 135

¹ Les montants présentés sous « Plan financier » dans le budget de 2019 ont été retraités et reclassés. Voir la note 16.

² Voir la définition dans le glossaire.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Crédoeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019
Paiements de transfert	9 231	7 698
Intérêt sur la dette	3 182	2 476
Traitements, salaires et avantages sociaux	3 727	3 674
Autres	12 436	10 429
Total des crédoeurs et des charges à payer	28 576	24 277

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019
Impôts	4 336	6 103
Paiements de transfert ¹	644	651
Autres débiteurs ²	5 114	5 119
	10 094	11 873
Moins : Provision pour créances douteuses ³	(1 306)	(1 254)
	8 788	10 619
Gouvernement du Canada	1 015	1 553
Total des débiteurs	9 803	12 172

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 632 millions de dollars (614 millions de dollars en 2018-2019) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

² Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

³ La provision pour créances douteuses comprend une provision de 524 millions de dollars (514 millions de dollars en 2018-2019) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019
Entreprises publiques ¹	3 369	3 356
Municipalités ²	3 789	3 726
Étudiants ³	2 475	2 452
Entreprises industrielles et commerciales ⁴	517	422
Fonds de garantie des prestations de retraite ⁵	154	165
Universités ⁶	125	126
Autres ⁷	2 633	2 622
	13 062	12 869
Escomptes non amortis ⁸	(186)	(209)
Provision pour créances douteuses ⁹	(812)	(777)
Total des prêts en cours	12 064	11 883

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 2,65 % à 5,40 % (2,65 % à 5,64 % en 2018-2019).

² Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 8,85 % (8,85 % en 2018-2019).

³ Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 3,45 % à 4,95 % (3,50 % à 5,00 % en 2018-2019).

⁴ Les prêts consentis à des entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 6,51 % (6,46 % en 2018-2019).

⁵ Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

⁶ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,09 % à 5,10 % (5,09 % à 6,38 % en 2018-2019).

⁷ Les autres prêts comprennent un prêt pour les organismes sans but lucratif de 2,3 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars en 2018-2019), des prêts à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité de 101 millions de dollars (103 millions de dollars en 2018-2019) et des prêts à OFN Power Holdings LP de 247 millions de dollars (253 millions de dollars en 2018-2019).

⁸ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 21 millions de dollars (25 millions de dollars en 2018-2019), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 75 millions de dollars (81 millions de dollars en 2018-2019) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 90 millions de dollars (103 millions de dollars en 2018-2019).

⁹ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 657 millions de dollars (629 millions de dollars en 2018-2019), et aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 155 millions de dollars (147 millions de dollars en 2018-2019).

Périodes de remboursement au 31 mars (en millions de dollars)	Remboursement du principal	
	2020	2019
Années jusqu'à l'échéance		
1 an	1 455	1 696
2 ans	907	1 144
3 ans	802	864
4 ans	1 054	753
5 ans	680	605
1 – 5 ans	4 898	5 062
6 – 10 ans	2 532	2 173
11 – 15 ans	1 030	1 157
16 – 20 ans	827	696
21 – 25 ans	1 223	1 235
Plus de 25 ans	2 453	2 446
Total partiel	12 963	12 769
Sans échéance fixe	99	100
Total	13 062	12 869

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie, Développement du Nord et Mines
Ontario Power Generation Inc.	Énergie, Développement du Nord et Mines
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Société ontarienne de vente du cannabis	Finances
Autres organismes publics	Ministère responsable
Action Cancer Ontario ²	Santé et Soins de longue durée
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles et Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne des eaux	Environnement, Protection de la nature et Parcs
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Finances
Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Comité d'organisation de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains	Tourisme, Culture et Sport
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie, Développement du Nord et Mines
Commission de transport Ontario Northland	Énergie, Développement du Nord et Mines
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des parcs du Saint-Laurent	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Cybersanté Ontario ²	Santé et Soins de longue durée
Fair Hydro Trust	Énergie, Développement du Nord et Mines
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles et Forêts
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé et Soins de longue durée
Portefeuille immobilier général	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs

¹ L'annexe portant sur les organismes publics est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes dont les résultats sont consolidés. Cette liste représente tous les organismes dont les résultats sont consolidés dans les états financiers de la province au 31 mars 2020. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative et « l'équilibre avantages/coûts » nécessaires à la consolidation (conformément aux normes du CCSP), comme les sociétés d'aide à l'enfance, sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Santé Ontario ²	Santé et Soins de longue durée
Science Nord	Tourisme, Culture et Sport
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Énergie, Développement du Nord et Mines
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) ³	Infrastructure
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme, Culture et Sport
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie, Développement du Nord et Mines
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Société ontarienne de gestion des placements	Finances
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales/Logement

² Action Cancer Ontario et Cybersanté Ontario ont été fusionnés pour former Santé Ontario le 2 décembre 2019. Action Cancer Ontario et Cybersanté Ontario ont été dissous le 31 mars 2020.

³ La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat gouvernemental dans lequel la province détient une participation de un tiers.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital Alexandra d'Ingersoll
Amprior Regional Health	Hôpital Alexandra Marine and General
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital Bingham Memorial
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital communautaire de Cornwall
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Hornepayne
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé Grace de l'Armée du salut de Toronto	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de santé St-Joseph Guelph	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre de soins continus St-Joseph de Sudbury	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de Timmins et du district
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de Wingham et du district
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Centre de traitement pour enfants d'Ottawa	Hôpital du district de Geraldton
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital du district du lac des Bois
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital général Anson
Centre régional de santé Southlake	Hôpital général d'Almonte
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général d'Atikokan
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital général d'Espanola
Erie Shores HealthCare	Hôpital général de Brockville
Grey Bruce Health Services	Hôpital général de Guelph
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital général de Haldimand-Ouest
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.
Headwaters Health Care Centre	Hôpital général de la baie Georgienne
	Hôpital général de Mattawa

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Hôpital Général de Nipissing Ouest	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général de Norfolk	Hôpital Women's College
Hôpital général de North York	Horizon Santé-Nord
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Hôtel-Dieu Grace Healthcare
Hôpital général de Stratford	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	Kingston Health Sciences Centre
Hôpital général de Woodstock	Lakeridge Health
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital général St. Mary	London Health Sciences Centre
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	Mackenzie Health
Hôpital Glengarry Memorial	Maison de soins palliatifs Casey House
Hôpital Grand River	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital Hôtel-Dieu de Comwall	North of Superior Healthcare Group
Hôpital Joseph Brant	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Lady Minto de Cochrane	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Réseau santé Rive Nord
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Campbellford	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Santé Manitouwadge Health
Hôpital Memorial de Listowel	Scarborough Health Network
Hôpital Memorial de St. Marys	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial du district de Nipigon	Services de santé Four Counties
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	Sinai Health System
Hôpital Memorial du district de Winchester	Soins continus Bruyère
Hôpital Montfort	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital Northumberland Hills	South Huron Hospital Association
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)	St. Joseph's Care Group
Hôpital public de Clinton	St. Joseph's Health Care, London
Hôpital Queensway-Carleton	Système de santé de Niagara
Hôpital régional de Pembroke	The Hospital for Sick Children
Hôpital régional de Windsor	Toronto East Health Network
Hôpital régional Humber River	Trillium Health Partners
Hôpital Ross Memorial	Unity Health Network
Hôpital Sensenbrenner	Weeneebayko Area Health Authority
Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia	William Osler Health System
Hôpital St. Francis Memorial	
Hôpital Stevenson Memorial	
Hôpital Temiskaming	
Hôpital Victoria de Renfrew	

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Centre de santé mentale et de toxicomanie	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de soins de santé mentale Waypoint	Services de santé Royal Ottawa

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	KidsAbility School Authority
Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board	Lakehead District School Board
Avon Maitland District School Board	Lambton Kent District School Board
Bloorview School Authority	Limestone District School Board
Bluewater District School Board	London District Catholic School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Moose Factory Island District School Area Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Moosonee District School Area Board
Campbell Children's School Authority	Near North District School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Niagara Catholic District School Board
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Conseil scolaire catholique MonAvenir	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique Providence	Northeastern Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Northwest Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Ottawa Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Ottawa-Carleton District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Peel District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Penetanguishene Protestant Separate School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	Rainbow District School Board
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	Rainy River District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Renfrew County Catholic District School Board
District School Board of Niagara	Renfrew County District School Board
District School Board Ontario North East	Simcoe County District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	St. Clair Catholic District School Board
Durham District School Board	Sudbury Catholic District School Board
Grand Erie District School Board	Superior North Catholic District School Board
Greater Essex County District School Board	Superior-Greenstone District School Board
Halton Catholic District School Board	Thames Valley District School Board
Halton District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Toronto Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Toronto District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Upper Canada District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Upper Grand District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Waterloo Catholic District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	Waterloo Region District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	Wellington Catholic District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
Kenora Catholic District School Board	York Catholic District School Board
	York Region District School Board

Province de l'Ontario
Annexe 8 : Organismes publics¹**Collèges – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle**

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan de technologie et d'enseignement supérieur
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sandford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total 2020	Total 2019
Actif							
Trésorerie et Placements temporaires	1 042	367	83	294	1 293	3 079	1 521
Débiteurs	697	91	2	107	544	1 441	1 565
Stocks	–	524	38	37	740	1 339	1 333
Charges payées d'avance	–	20	1	14	244	279	53
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	108
Immobilisations	20 623	411	3	805	28 065	49 907	45 431
Autres actifs ³	5 671	559	13	271	24 213	30 727	32 315
Total de l'actif	28 033	1 972	140	1 528	55 099	86 772	82 326
Passif							
Créditeurs	832	850	73	316	1 485	3 556	4 066
Effets à payer	1 013	–	–	–	–	1 013	1 850
Revenus reportés	–	–	–	227	398	625	474
Dette à long terme	12 574	–	82	32	7 951	20 639	18 353
Autres passifs ³	3 654	705	14	467	29 016	33 856	30 297
Total du passif	18 073	1 555	169	1 042	38 850	59 689	55 040
Actif net avant participation externe sans contrôle	9 960	417	(29)	486	16 249	27 083	27 286
Participation externe sans contrôle	(5 084)	–	–	–	(181)	(5 265)	(5 082)
Actif net après participation externe sans contrôle	4 876	417	(29)	486	16 068	21 818	22 204
Revenus³	3 117	6 797	301	8 450	5 643	24 308	22 952
Charges³	2 701	4 396	282	6 141	4 892	18 412	17 482
Bénéfice net	416	2 401	19	2 309	751	5 896	5 470

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹ (suite)

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total 2020	Total 2019
Bénéfice net	416	2 401	19	2 309	751	5 896	5 470
Actif net au début de l'exercice avant cumul des autres éléments du résultat étendu (CAERE) (perte)	4 819	473	(48)	817	16 534	22 595	22 412
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)	–	–	–	–	(1 418)	(1 418)	(242)
Apport de capital à OPG	–	–	–	–	–	–	66
Excédent des cotisations – OPG	–	–	–	–	39	39	–
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'OPG en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts	–	–	–	–	187	187	101
Redressement découlant de la norme IFRS 16	–	(74)	–	–	–	(74)	–
Paiements versés au Trésor	(291)	(2 375)	–	(2 640)	–	(5 306)	(5 212)
Actif net avant CAERE	4 944	425	(29)	486	16 093	21 919	22 595
CAERE au début de l'exercice	(57)	(9)	–	–	(325)	(391)	(348)
Autres éléments du résultat étendu (perte)	(11)	1	–	–	300	290	(43)
CAERE à la fin de l'exercice	(68)	(8)	–	–	(25)	(101)	(391)
Actif net	4 876	417	(29)	486	16 068	21 818	22 204

¹ Montants présentés selon les normes IFRS.

² Au 31 mars 2020, la province possédait environ 47,3 % des actions ordinaires d'Hydro One Limited.

³ Les montants se rapportant à la Fair Hydro Trust sont inclus dans les soldes de 2019.

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹

Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019
Actif financier	1 032	876
Dettes	3 369	3 357
Autres passifs	360	176

¹ Montants présentés selon les normes IFRS.

Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers

Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements exigés en :							
	2020	2019	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et après
Hydro One Limited	12 586	10 488	1 153	903	4	131	1 100	9 295
Ontario Power Generation Inc.	5 130	3 802	264	58	36	218	201	4 353
Société ontarienne de vente du cannabis	17	–	2	1	2	2	1	9
Total	17 733	14 290	1 419	962	42	351	1 302	13 657

Les montants suivants inclus dans les résultats d'Ontario Power Generation sont liés aux activités de la Fair Hydro Trust¹.

Fair Hydro Trust

Au 31 mars (en millions de dollars)	2020	2019
Créances de financement	–	1 788
Financement par emprunt	–	1 788
Revenus	–	68
Charges	–	68
Bénéfice net	–	–

Société ontarienne de vente du cannabis

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) a été établie à titre de filiale de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) en vertu de la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis*. Le 17 octobre 2018, la *Loi de 2018 modifiant des lois en ce qui concerne le cannabis* est entrée en vigueur, mettant un terme à la relation subsidiaire de la SOVC avec la LCBO. Depuis cette date, la SOVC est un organisme de la Couronne qui relève directement du ministère des Finances, et qui est contrôlé et consolidé par la province. L'activité principale de la SOVC est la vente au détail et la distribution de cannabis à des fins non médicales.

Hydro One Limited

Les activités principales d'Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

¹ Depuis 2019-2020, la Fair Hydro Trust est classée parmi les autres organismes publics et ses résultats sont consolidés dans les états financiers consolidés de la province comme cela est indiqué à la note 7.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis, par l'entremise des magasins de la LCBO, des magasins Brewers Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La LCBO achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario

Annexe 10 : Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges

Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)								
Droits	1 160	854	299	303	3 012	2 821	4 471	3 978
Services auxiliaires	587	687	590	578	322	331	1 499	1 596
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	1 172	1 067	4	23	33	48	1 209	1 138
Ventes et locations	430	601	135	207	55	56	620	864
Constatation des apports en capital reportés	417	387	9	7	73	59	499	453
Divers	347	569	470	469	166	170	983	1 208
Total	4 113	4 165	1 507	1 587	3 661	3 485	9 281	9 237

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et des renseignements supplémentaires.

Le rapport annuel englobe une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de la province avec le budget de 2019 et les résultats de l'exercice précédent;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques pour les résultats financiers et explique les stratégies du gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de la province à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice visé par le rapport. Les états sont interreliés; les chiffres qui figurent dans un de ceux-ci peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de la province sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de la province englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par la province peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par la province.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus du gouvernement pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a

affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année. Les résultats de l'année en cours sont présentés avec le plan budgétaire, ainsi qu'avec les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de la province.

- L'état consolidé de la situation financière, qui indique l'actif et le passif de la province. Il est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de la province englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements à court terme, les montants dus au gouvernement et les participations dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de la province, qui indique les revenus dont le gouvernement aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit ou l'excédent accumulé. Un déficit ou un excédent affiché au cours de l'année augmente ou réduit le déficit ou l'excédent accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de la province a changé au cours de l'exercice. L'excédent ou le déficit annuel et les ajouts au titre des immobilisations corporelles sont les principaux facteurs qui influent sur la dette nette.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit ou de l'excédent accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de la province jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'exercice. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on en fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent des renseignements supplémentaires sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques.

Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 2, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve à la page 49 à 51, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

Renseignements supplémentaires

Les états des ministères et les annexes (anciennement le volume 1) contiennent les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits de 2020* annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables du secteur public, sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Les annexes détaillées des paiements (auparavant le volume 3) contiennent les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux d'aide ou de subventions versés à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

Depuis 2018-2019, les états financiers des organismes publics et des entreprises publiques (anciennement le volume 2) ne font plus partie des Comptes publics. Les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers sont disponibles sur le site Web des organismes en question, auquel il est possible d'accéder à partir des liens se trouvant à ontario.ca/comptespublics ou sur demande.

GLOSSAIRE

Nota : Les définitions des termes inclus dans le glossaire sont présentées en guise de clarification et visent à aider les lecteurs du rapport annuel de 2019-2020. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés audités.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa répartition sur sa durée de vie utile prévue. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de la province ainsi que les états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débeture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débeture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débeture à fonds d'amortissement : Débeture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuair pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuair pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les participants. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. Voir Réserve pour plus de détails. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter, dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques de perte par suite des fluctuations du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

Partenariats publics-privés : Partenariats conclus avec le secteur privé pour développer, moderniser et remplacer l'infrastructure vieillissante de l'Ontario. En vertu de ces partenariats, les ministères provinciaux ou les propriétaires de projets établissent l'objet et la portée d'un projet, tandis que le secteur privé finance et exécute la conception et les travaux de construction. Généralement, la province paie l'entreprise du secteur privé à la fin du projet seulement. (« Public-Private Partnership (P3) »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et assez rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prêt-subvention : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Rapport annuel : États financiers consolidés de la province, y compris les annexes et les tableaux justificatifs. (« Annual Report »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables imprévues des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance pour plus de détails. (« Reserve »)

Réserve de liquidités : Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de la province qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes et provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). (« Broader Public Sector »)

Swaption : Option donnant à son détenteur le droit de conclure un swap sous-jacent, sans l'y obliger. Les options peuvent faire l'objet d'un large éventail de swaps. Toutefois, l'expression « swaption » renvoie généralement aux swaps de taux d'intérêt. (« Swaption »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit pour plus de détails. (« Consolidated Revenue Fund »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle de un ou plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel pour plus de détails. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario, Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario et Finances trimestrielles

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des charges et des revenus pour l'exercice à venir.

Le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario consiste en une mise à jour de mi-exercice des prévisions de charges et de revenus du gouvernement.

Le document Finances trimestrielles est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente des perspectives révisées pour le reste de l'exercice.

Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, du document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario et du document Finances trimestrielles de l'Ontario, visitez le site Web du ministère des Finances, à :
<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances>

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez :
<https://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates/>.

Finances de l'Ontario

Pour une version électronique, visitez www.fin.gov.on.ca.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez :
<https://www.fin.gov.on.ca/fr/economy/ecaccts/>.

Veillez adresser vos commentaires
sur le présent rapport à :
L'honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor
Édifice Whitney, 4^e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir
vos commentaires au ministre par
courrier électronique à l'adresse
suivante : infotbs@ontario.ca

Vous pouvez accéder au document en ligne à Ontario.ca/comptespublics

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2020 | ISSN 0833-1189 (Imprimé) | ISSN 1913-5564 (En ligne)